

choses vues

du 01/12/04 au 31/12/04

Alors, le projet de loi prévention de la délinquance, demandez-vous ? Eh bien lisez et notez quand même qu'on l'annonce à présent pour le premier semestre 2005...

L'année s'est terminée sur des lois : cohésion sociale, lutte contre les discriminations... et sur des perspectives.

A vrai dire, c'est même un foisonnement de perspectives, comme si les bonnes résolutions étaient dans l'air, en tout cas des résolutions. Réfléchir autrement, changer, voilà ce que nous en retenons. Penser l'emploi et le chômage différemment, avec une « sécurité professionnelle » à lire attentivement, et penser encore et encore à l'égalité des chances. Propositions, clubs, sémantique, tout y passe. Nous avons vu évoluer mois après mois les termes de ce débat, comme si peu à peu une brume se levait révélant une société... ethnique pour tout dire, là, à nos pieds. C'est à suivre. Mais positif par essence... ce qui fait reculer le déni ?

Nous avons essayé de vous présenter un dossier sur la situation légale des étrangers : ça a changé informez-vous

Bon et si vos cadeaux ne vous ont pas plu, il vous reste la ressource de la bibliographie.

Et puis on espère que vous avez bien démarré l'année.



éduquer dans la rue

revue de presse

[Retour Sommaire Général](#)

société

Vote de la loi pour la cohésion sociale	P 5
Discriminations : loi au champ plus large que prévu	
Propositions d'Azouz Begag : promotion de l'égalité des chances	P 6
Un club pour la réussite des Français d'origine étrangère	
Formation des imams, islam laïque, Fondation : projets	
Collectivités et construction des lieux de culte	P 7
L'Etat impose l'austérité au mouvement associatif	
Remaniement gouvernemental (démission de M. Sarkozy)	
SITUATION LEGISLATIVE DES ETRANGERS EN FRANCE	P 8
Mesures de protection des « repentis » : application ?	P 10
Proposition de loi sur la récidive	

travail social

Loi prévention délinquance, collectif national	P 11
Faut-il croire encore au travail social ?	
Jeunes en errance : un relais	P 12
Travail social et psychanalyse	
Expulsions locatives, justice, et loi de 1998	P 13
Pouvoir se déplacer pour s'en sortir	
Europe et préservation des services sociaux	
Réactions au rapport de la défenseure des enfants	P 14
Surendettement et loi Borloo : une réelle seconde chance ?	
Groupes de travail protection de l'enfance - Réactions	P 15
Augmentation des minima sociaux en 2003	
Rapport de l'Observatoire des ZUS	
Préparation de la conférence de la famille 2005	

législation

CAFERIS (cadre intermédiaire)	P 16
Stage de formation civique pour mineurs délinquants	
Contrat de professionnalisation	

[Retour Sommaire Général](#)

emploi

4 économistes : 15 ans d'échec de la politique de l'emploi P 17
« Sécurité sociale professionnelle, Contrat intermédiaire »
Légère baisse du chômage en octobre P 18
Impact du plan Borloo sur les emplois aidés non marchands ?
Bénéficiaires TRACE et emploi

logement

Propositions du CNH, aides au logement et associations P 18
Hébergement d'urgence : la responsabilité de l'Etat P 19
Transfert du FSL, réaction de la FAPIL
Commissions d'attribution... P 20

Santé

Le sida progresse : plan de lutte 05/08 P 20
Conditions de l'IVG médicamenteuse en ville P 21
Intersyndicale de la psychiatrie : un plan d'urgence
Détenus et troubles psychiques, bilan loi santé pénitentiaire

scolarité

Exclusions pour cause de signes religieux P 22
Redoublement : études et pratiques

[Retour Sommaire Général](#)

bon à savoir

BIBLIOGRAPHIE

AHS du 26/11/04	P 22
AHS du 01/01/05	P 23

brèves

LE MONDE	P 24
----------------	------

Un guide contre la violence dans les stades
Préfecture du 93 et femmes voilées
Sondage : les Français et la discrimination positive
RG et islam de France
Interdit de l'inceste bientôt dans le code pénal
Etudiants, cannabis et alcool
Réforme de l'organisation départementale
20° campagne des Restos du cœur

ASH du 26/11/04	P 25
-----------------------	------

Développement services d'aide à la personne

ASH du 10/12/04	P 25
-----------------------	------

Qu'est-ce qu'un logement décent ?
Logement des personnes défavorisées : un rapport
Pistes pour l'amélioration du PACS
EN : dispositifs-relais
Certificats de nationalité française
Formations sociales : inquiétudes

ASH du 17/12/04	P 25
-----------------------	------

Réforme des tutelles à venir ?
Etude européenne sur Roms et Tsiganes

ASU du 24/12/04	P 25
-----------------------	------

Une partie de la loi Perben II au 01/01/05
CNCDH et mineurs incarcérés
Un appartement loué doit avoir l'eau courante

ASH du 01/01/05	P 26
-----------------------	------

Accord-cadre pour l'insertion professionnelle détenus
Commission d'évaluation des charges (décentralisation)

coups de cœur

L'hébergement rituel des SDF : une urgence rituelle	P 26
---	------

société

La loi de programmation pour la cohésion sociale est définitivement adoptée – Point et réactions

(Le Monde-22-23-25/12-04) Réf. : 1385 -déc.04- LM
(ASH- 17-24/12/04) Réf. : 1385-déc. 04 - 11- ASH



voilà c'est voté et en un sens le feuilleton commence. Sur l'architecture générale nous vous avons beaucoup informé, nous donnons ici les points changés et quant aux interrogations et réactions, d'une certaine manière elles traversent toutes les rubriques. C'est la rançon d'un projet de loi qui veut embrasser un vaste domaine. A suivre.

- Vote 20/12 et les décrets les plus importants annoncés pour dans 2 mois
- **EMPLOI** : contrat d'avenir pour bénéficiaires RMI et ASS mais aussi API ; contrat d'accompagnement dans l'emploi conclu pour au moins 6 mois ; RMA étendu aux bénéficiaires ASS et API (peut être à temps partiel)
- **A noter** : les municipalités piloteront en partie les contrats d'avenir. L'ADF s'en étonne, contraire à l'esprit de la décentralisation
- **Jeunes** : peuvent bénéficier de l'accompagnement personnalisé jusqu'à 25 ans ; idem pour le CIVIS (+ allocation pendant les périodes sans aucune rémunération) ; apprentissage conclu pour au moins 6 mois (peut aller jusqu'à 4 ans si apprenti handicapé)
- **Chômeurs** : doivent « actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer ou reprendre une entreprise ». Allocation peut être suspendue ou réduite, pas supprimée.

- **Licenciement économique** : suppression de réintégrer un salarié en cas de « fermeture , ou de l'absence d'emploi disponible ». Le délai de recours pour contester un plan social est réduit.
- **LOGEMENT** : toujours objectif de 500 000 logements locatifs sociaux construits 05/09...
- **Accord avec HLM** : signé le 21/12 ; HLM s'engagent à 390 000 logements en 5 ans (80% objectif de la loi) en contrepartie d'aides de l'Etat et collectivités locales. En outre « service rendu aux habitants » : HLM tenus à des « mises à niveau » du patrimoine et des évaluations
- **Suppression de l'AML** : (aide à la médiation locative) que dénoncent les assoc même si les missions du FSL sont élargies.
- **SURENDETTEMENT** : le « reste à vivre » intégrera logement, nourriture et scolarité. Les créances locatives auront priorité sur les autres.
- **EGALITE DES CHANCES** : on parle de « dispositifs de réussite éducative » (accompagner élèves et parents)
- **Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations** : se substituera à l'OMI. Action sociale en direction des immigrés (conventions possibles avec organismes de droit privé à but non lucratif) Tout étranger ayant pour but de s'installer doit se voir proposer le CAI « dans une langue qu'il comprend ». Si formation linguistique, sanctionnée par VAE
- **Indicateurs trimestriels** : avaient été annoncé par M. Borloo pour juger de l'efficacité de la loi. Pas de liste de ces indicateurs à ce jour.
- **Conseil constitutionnel** : l'opposition y a déposé un recours contre le projet (« transferts déguisés de compétences vers les collectivités locales, sans les transferts de ressources équivalentes », contestation des nouvelles dispositions sur le licenciement économique.

Inégalités en hausse

- **BIP 40** : baromètre des inégalités et de la pauvreté. « **Aggravation sans précédent** » en

2003 : + 5.5 %. Hausse du chômage, diminution des allocataires Unedic, hausse des titulaires de minima sociaux, dégradation du logement, « politiques sécuritaires qui prennent le pas sur les politiques sociales ». A noter que les résultats définitifs sont donnés au printemps

- www.bip40.org
- Selon une étude DREES, la pauvreté est la 1^o préoccupation pour 93 % des Français et 84 % ont l'impression que pauvreté et exclusion se développent (contre 68 % début 2002)

[Retour Sommaire Général](#)

Discriminations : le Parlement adopte une loi au champ plus large que prévu

(ASH- 24/12/04) Réf. : 1388 - déc. 04 - 11- ASH



Le débat n'a pas été exempt de polémique et le résultat a de quoi surprendre, comme l'annonce le titre. A lire attentivement.

- Adoption le 22/12 de la loi créant la Haute Autorité contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) : collège de 11 membres désignés pour 5 ans par les plus hautes autorités de l'Etat. Pourra décider d'un comité consultatif auprès d'elle et peut recruter (contractuels)
- « **Connaître toutes les discriminations** » : on peut la saisir directement ou par l'intermédiaire d'un élu. Peut aussi la saisir les assoc agissant dans ce champ (déclarée depuis 5 ans), en accord avec la victime
- **Pouvoir d'investigations et vérifications**. Peut saisir le juge des référés en cas de refus.
- **Médiation, recommandations, ou saisine du procureur** (si matière à crime ou délit)
- **Création du délit de provocation à la haine ou à la violence en raison du sexe, de l'orientation**

- sexuelle ou du handicap des personnes.
Attention, limité à emploi, logement et services
- **Alignement de la répression des injures, diffamations et provocation à haine ou violence en matière de sexisme, homophobie et handicap sur celle du racisme et antisémitisme.** C'est-à-dire passible d'emprisonnement. Mais délai de prescription : 3 mois au lieu de un pour racisme
 - **Aménagement de la charge de la preuve pour les recours civils et administratifs pour discrimination raciale :** il appartiendra à la partie défenderesse de prouver que la mesure mise en cause est justifiée par des éléments objectifs. (protection sociale, santé, social, éducation, biens et services etc.)

Les propositions d'Azouz Begag pour la promotion de l'égalité des chances

(Le Monde-15/12/04) Réf. : 1392 -déc.04- 11- LM
(ASH- 17/12/04) Réf. : 1392 - déc. 04 - 11- ASH



Nous le livrons tel quel et le trouvons intéressant, surtout en ce qu'il existe. Comment ne pas être frappé par le foisonnement de propositions, déclarations, et autres constats autour de la question de la population issue de l'immigration ? A chacun d'y retrouver les siens mais le phénomène en soi a de l'importance.

- « **La République à ciel ouvert** » : propositions pour aider les jeunes issus de l'immigration à prendre l'ascenseur social.
- Sombre bilan de 20 ans de politique d'intégration. **Suggère le bannissement du mot « intégration ».** Parler de « promotion de l'égalité des chances »
- L'essentiel vise à améliorer la représentativité de des jeunes issus de l'immigration au sein de la police, la gendarmerie et les pompiers

- Adjoint de sécurité : 5 à 15 % issus des immigrations maghrébines ou africaines ; 300 sur 14 400 officiers de police ; commissaires - 1 %
- Il faut « **tripler, dans les 2 ou 3 ans à venir** » ces chiffres à tous les niveaux de responsabilité pour notamment changer l'image de la police dans les quartiers sensibles
- Nommer un « **directeur de l'égalité des chances** » au ministère de l'intérieur pour engager des « **politiques de correction** »
- Mise en place d'un outil statistique des origines par auto déclaration des agents avec « comptage différencié » sur 3/5 ans pour voir évolution
- « **Campagne de recrutement ciblée** » dans tous les médias
- Créer une « **brigade anti discriminations** » ; ces BAD seraient une sorte de « contrepoint des BAC » : agents volontaires pour répondre dans des délais très rapides à un constat de discrimination avérée
- Réclame l'abrogation de l'interdiction de stationner dans les halls d'immeubles
- M. de Villepin indique trouver le rapport « courageux, riche et innovant ». Des réflexions sont engagées. A suivre.
- www.interieur.gouv.fr

Un club va promouvoir la réussite des Français d'origine étrangère

(Le Monde-30/11/04) Réf. : 1352 -déc.04- 11- LM



Une information, qui tombe, comme cela et que nous accrochons à la revue. A connaître, et à suivre.

- « **XXI^e siècle** », c'est son nom.
- Plus de 100 personnes : « **des exemples de réussite des Français d'origine étrangère** ». Aussi des membres sans origine étrangère
- Se veut « ouvert à toutes les professions, toutes les origines et toutes les tendances politiques »

- Conseillers de ministres, personnalités de gauche, mais les politiques sont minoritaires : créateurs d'entreprise, médecins, etc.
- Partage les préoccupations de la mission Bébér : « nous sommes favorables au principe du CV anonyme et à sa traduction dans la loi : il met tout le monde sur la même ligne de départ ».
- Un des soucis affichés est de faciliter l'accès des Français d'origine étrangère aux fonctions politiques.

[Retour Sommaire Général](#)

Les universités pourraient délivrer la formation généraliste des imams

Instance représentative d'un « islam laïque »

Fondation pour les œuvres de l'islam

(Le Monde-29/11 & 02/07/08/11/12-04)-1365-déc.04-



Il s'en passe des choses : formation des religieux et représentation des laïques. Des chantiers sont en marche, intéressants, signifiants même, avon-nous envie de dire. A suivre donc.

- Discussions entre ministère intérieur et EN
- On s'oriente vers une formation généraliste sur la connaissance de la société française : 1 ou 2 ans dans filières classiques : droit, éducation civique, initiation aux institutions françaises
- **Mais l'enseignement religieux continuerait d'être dispensé par les instituts de formation existants :** Mosquée de Paris, IESH, UOIF.
- Formation mise en place dès la rentrée 2005 et **dès 01/05 des « stages d'apprentissage » du français seront organisés pour les imams déjà en fonction :** « **sur les quelque 1 200 imams qui exercent dans notre pays, 75 % ne sont pas français et 1/3 ne parlent pas notre langue** » (M. de Villepin)

- Quant à la « Fondation pour les œuvres de l'islam de France », il espère qu'elle voie le jour en avril 2005 et demande aux préfets d'établir « un état précis des lieux de culte » pour le 15/01
- L'UOIF s'oppose fermement à cette idée de Fondation. « Consiste à nationaliser l'islam de France (...) la tradition dans l'islam est que le lieux de culte n'appartiennent pas à l'Etat (...) l'argent du Golfe est minime dans le financement des mosquées (...) engagés dans une logique de financement français à 100 % »

Le ministre de l'intérieur souhaite faire émerger une instance représentative d'un « islam laïque »

- Le ministre de l'intérieur envisage de « réévaluer » sa politique concernant la représentation de la communauté musulmane : prendre en compte un « islam laïque », libéral
- Que le CFCM « trouve sa place, mais rien que sa place », « activités strictement culturelles », telle que la formation des imams.
- Il « n'a pas vocation à représenter les 5 millions de musulmans de France, juste les quelque 10 % de pratiquants (...) Il faudrait pouvoir représenter la classe moyenne émergente »
- Soit on modifie la composition du bureau CFCM
- Soit on profite de la création d'une « Fondation » pour financer des activités au-delà du culte et de la construction des mosquées
- Soit on crée un CRIM sur le modèle du CRIF : il inclurait le CFCM de même que le CRIF inclut le Consistoire.
- Le Pdt du CFCM indique n'être pas hostile à une représentation des laïques.

Comment les collectivités facilitent la construction des lieux de culte

(Le Monde-11/12/04) Réf. : 1370 -déc.04- 11- LM



Mise au point largement nécessaire au moment où le débat parcourt la scène politique, loi 1905, la reprendre ou non, Fondation, tout cela autour de la construction de mosquées. A lire attentivement... et en tirant vos conclusions.

- **Art 2 loi 1905** : Etat ni collectivités ne peuvent participer financièrement la construction de lieux de culte, considérés comme propriétés privées si construits après la loi.
- Dans les années 30, les collectivités locales peuvent louer des terrains à bâtir aux assocs culturelles. Bail emphytéotique-loyer symbolique
- En 1961 départements et communes peuvent garantir les emprunts d'assocs pour construction d'édifices religieux dans les agglomérations en voie de développement. Pourquoi ne pas étendre cette disposition à toutes les villes, demandent certains aujourd'hui ?
- Il est possible de louer un local communal à une assoc culturelle : la location ne doit pas s'effectuer à des conditions préférentielles et ne doit pas se faire au profit d'une seule assoc. A Montpellier, par ex. 2 « salles communales »
- **Les obstacles à la construction de mosquées sont rarement d'ordre financier au 1^o chef.**

[Retour Sommaire Général](#)

L'Etat impose l'austérité au mouvement associatif

(Le Monde-08/12/04) Réf. : 1373 -déc.04- 11- LM



Ce n'est ni gai ni encourageant, mais cela informe et c'est le but.

- 2004 : année noire.
- **1 million d'assocs en France, 12 millions de bénévoles et 1.5 millions de salariés**

- Culture, environnement, social, sport ont été touchés par des restrictions de crédits de l'Etat. De plus les emplois jeunes s'arrêteront en 2007 et la pauvreté progresse.
- Paris, mi-octobre, le sous-préfet (politique de la ville) demande aux CS de ne plus solliciter les crédits Etat pour 2005.
- **« Le gouvernement veut privilégier les grosses structures associatives. Mais elles ne remplaceront jamais le travail de socialisation des assocs de quartier »**
- Certaines assocs se tournent vers le privé mais la plupart s'orientent vers les collectivités locales. « Nous sommes soumis à une pression de plus en plus forte » (M. Vauzelle, Pdt Région PACA)
- **PACA est 1^o en France par le nb d'assocs** et consacre 18 % de son budget à ce secteur, **« avec une progression colossale, depuis 1998, de 35 à 182 millions, hors apprentissage »**. **« On maintiendra l'effort en 2005** (mais) les collectivités ne peuvent se substituer à l'Etat. Impossible économiquement et malsain politiquement »
- **Le contexte de la décentralisation n'arrange rien. Les départements, notamment, responsables du RMI, doivent financer davantage les assocs du secteur social.**
- De toute façon ce n'est pas la panacée : les élus locaux sont soupçonnés d'instrumentaliser les assocs pour mettre en œuvre leur politique.
- « Les disparités régionales seront de plus en plus fortes » : formation des bénévoles, etc. Et comment éviter de licencier les « emplois-jeunes » ? Les régions s'engagent sur des embauches mais cela ne résout pas tout (formation, etc.)
- A noter qu'en dehors de Paris, le mouvement associatif a du mal à mobiliser.

Remaniement gouvernemental suite à la démission de M. Sarkozy

(ASH- 03/12/04) Réf. : 1375 - déc. 04 - 11- ASH



Une chose à savoir, c'est tout.

- **Famille** : M. Douste-Bazy (ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille)
- Le portefeuille « Famille-Enfance » qui était le sien n'est plus exclusivement détenu par un ministre
- Mme Roig : ministre déléguée à l'intérieur
- *Décret 29/11/04, J.O. du 30/11/04*

[Retour Sommaire Général](#)

SITUATION DES ETRANGERS EN FRANCE



Nous avons pris l'initiative de regrouper différents textes, vous le verrez sous une titre thématique. En effet, il y a beaucoup de choses : décrets, précisions, circulaires, consignes. Certains passages se répondent, d'autres se contrediraient presque. C'est à lire attentivement, si l'on peut parce que c'est notre législation, qu'elle a changé, que l'on n'en parlait plus depuis le vote de la loi. Peaufiner son opinion, et puis... suivre les résultats.

« Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile »

(ASH- 03/12/04) Réf. : 1377 - déc. 04 - 11- ASH

- La loi du 26/11/03 habilite le gouvernement à procéder par ordonnance . La 1°, n° 04-1248 du 24/11, J.O. 25/11/04 prend effet au 01/03/05
- D'ici là une circulaire exposera l'architecture du code et en présentera l'utilisation et un tableau de correspondance avec les textes antérieurs
- www.interieur.gouv.fr

Un fichier de données sur les étrangers demandeurs de visa est expérimenté

(ASH- 03/12/04) Réf. : 1378 - déc. 04 - 11- ASH

- Une des mesures prévues par la loi 26/11/03
- *Décret n° 2004-1266 du 25/11/04, J.O. 26/11/04*
- Il crée à titre expérimental pendant 2 ans ce « traitement automatisé de données »
- S'applique aux demandes de visas déposées depuis le 26/11/04 dans les consulats concernés : Annaba, Bamako, Genève, Colombo, Minsk, San Francisco ou Shangai (pas sûr)
- Images numérisées (photo et empreintes), identité, titre de voyage, décision du consulat et caractéristiques du visa délivré si accord
- Durée de conservation : 2 ans pour séjours courts et 5 ans pour longs séjours et refus
- Y ont accès les agents du ministère de l'intérieur habilités par la direction de la PAF
- Droit d'accès et rectification accordé aux personnes fichées (loi « informatique et liberté ») mais pas le droit d'opposition prévu aussi par cette loi (possibilité de s'opposer à un traitement des données)
- Possibilité de stocker les données sur un composant électronique.

Les règles d'entrée sur le territoire français sont durcies / Attestations d'accueil « nouvelle formule »

(ASH-26/11 & 10/12/04) Réf. :1379-déc. 04- 11- ASH

- *Décret n° 2004-1237 du 17/11/04, J.O. 23/11/04*
- *Circulaire NOR/INT/D/04/00135/C du 23/11/04*
- Circulaire sur www.interieur.gouv.fr
- Tout étranger non européen en visite privée n'excédant pas 3 mois doit justifier de son hébergement : attestation à fournir pour obtenir le visa. L'attestation se présente comme suit :
- Identité de l'hébergeant, lieu d'accueil, dates du séjour (doivent strictement coïncider avec celles du visa), lien de parenté éventuel, attestations antérieures s'il y a lieu, caractéristique du lieu

d'hébergement, engagement de l'hébergeant à subvenir aux frais de séjour de l'étranger

- Indication du lieu et date de délivrance d'un document établissant identité et nationalité de l'hébergeant ou d'un titre de séjour (durée)
- **C'est le maire de la commune d'hébergement qui doit valider l'attestation.**
- **L'hébergeant se présenter** (avec documents d'identité, attestant qu'il est propriétaire ou locataire, ses ressources, et sa capacité à héberger) **personnellement en mairie où il remplit sur place le formulaire.**
- A noter que le maire peut imposer au demandeur production des documents originaux des pièces.
- Une demande de validation coûte 15 € (OMI, timbre fiscal) quelle qu'en soit l'issue
- Le maire peut demander vérification de la décence du logement (agents OMI)
- Même si toutes les pièces sont produites, le maire est libre de refuser la validation si « il apparaît que l'attestation tend à constituer un détournement de procédure »
- Si contestation d'un refus : d'abord devant le préfet et ensuite le tribunal administratif
- Le maire doit adresser un compte-rendu annuel et anonyme au préfet (décompte refus, etc.)
- L'attestation doit en outre préciser qui, de l'hébergeant ou de l'hébergé prend en charge les frais médicaux éventuels (montant minimal 30000 €) : éviter le « tourisme médical)
- Dispense d'attestation si : séjour à caractère humanitaire ou culturel (donner organisme), urgence médicale d'un proche (rapport médical), obsèques d'un proche (attestation du maire de la commune où se déroulent les obsèques)

Rétention administrative et maintien en zone d'attente : parution d'un décret d'application de la loi « Sarkozy »

(ASH- 26/11/04) Réf. : 1380 - déc. 04 - 32- ASH

- La loi du 26/11/03 : éventuelle prolongation de la période d'enfermement de l'étranger en passe d'être expulsé. Le décret est paru :

- N°2004-1215 du 17/11/04, J.O. du 18/11/04
- La décision appartient au juge des libertés et de la détention du TGI dans le ressort duquel l'intéressé est en rétention. Intervient sur demande de l'autorité à l'origine du placement.
- Ordonnance notifiée sur place aux parties présentes à l'audience (étranger et avocat y sont entendus)
- Susceptible d'appel dans les 24 h du prononcé. Le juge d'appel statue sur le fond dans les 48 h de sa saisine. Le pourvoi en cassation est ouvert à l'étranger, à l'autorité administrative et au ministère public.
- L'étranger peut demander la fin de son enfermement en saisissant le juge des libertés qui peut rejeter la requête si aucune circonstance nouvelle etc. Mais le juge peut aussi à tout moment décider la mise en liberté lorsque les circonstances le justifient.

Le non-droit persiste dans la zone d'attente de Roissy, dénonce l'ANAFE

(ASH- 10/12/04) Réf. : 1381 - déc. 04 - 32- ASH
(Le Monde-2627/11/04) Réf. : 1381 -déc.04- 32- LM

- Constat de l'ANAFE après 6 mois de présence (convention) dans la ZAPI 3 (hébergement)
- « Politique qui semble toute orientée vers un objectif sécuritaire et de contrôle des frontières, au détriment du respect des droits de la personne, notamment le droit d'asile »
- La plupart des demandes sont rejetées comme « manifestement infondées » : 3.4 % acceptées en 2003 (60 % en 1995).
- Esprit contraire à la Convention de Genève
- Entretiens trop rapides, interprétariat déficient, « mise en doute systématique des récits ». Renvois (encore avec des violences) et vers des pays en guerre ou non démocratiques. L'ANAFE indique avoir signalé ces brutalités à plusieurs reprises au procureur, sans résultat.
- Si meilleures « conditions d'accueil » : locaux « relativement propres » et moins de

surpopulation, la « détresse psychologique » est grande

- **Mineurs** : on continue d'utiliser les tests osseux (scientifiquement non fiables).
- **L'administrateur ad hoc** : 2 pour Roissy, intervention restreinte : mineur souvent seul, accès au droit restreint (interprète, etc.). « **Invité à signer des mesures de refus d'admission et de maintien en zone d'attente alors qu'il n'en a pas la capacité juridique** »
- Loin de pouvoir accéder au dispositif de protection de l'enfance, ils subissent « **une chasse au regroupement familial sauvage** ». Refus par contestation de leurs liens familiaux ou à cause de l'impossibilité à pouvoir justifier de persécutions personnelles.
- **La Cimade** : 40 ex. d'atteintes aux droits fondamentaux (conséquences des nouvelles dispositions) www.cimade.org

[Retour Sommaire Général](#)

Sans-papiers : consignes de M. de Villepin aux préfets. Observations des assocs

(ASH-26/12 & 10/12/04) Réf. : 1382-déc.04- 11- ASH
(Le Monde-04/12/04) Réf. : 1382 -déc.04 - 11- LM

- *Circulaire NOR/INT/D/04/00134/C du 30/10/04*
- Dispositions déjà arrêtées par ses prédécesseurs et conséquences de condamnations du Conseil d'Etat suite à des refus
- Répondre aux « collectifs (...) dans un esprit d'ouverture et de dialogue ». Mais pas de « régularisation générale », c'est au cas par cas
- Examiner tous les dossiers déposés, y compris redéposés (refus): « **la solution consistant à opposer l'irrecevabilité à la demande sans vérification de l'existence éventuelle d'éléments nouveaux doit être exclue** »
- Trois catégories de dossiers doivent faire l'objet « de la plus grande attention »: malades, mineurs entrés pour rejoindre leur famille, femmes divorcées après violences conjugales, ou familles d'enfant scolarisé. Les étrangers

pacés, comme les couples mariés, doivent justifier d'un an de vie commune en France

- **On peut toujours admettre au séjour « sur la base de considérations humanitaires »**, mais cela reste **exceptionnel**
- **FDTA** : pour diminuer le nb de déboutés, que soient définies clairement les conditions de réouverture des dossiers, que l'OFPPA réexamine certains dossiers, notamment quand il n'y a pas eu d'accompagnement CADA. Que les personnes « ni régularisables ni expulsables » bénéficient d'une « procédure de régularisation » avec titre de séjour spécifique de 3 ans ouvrant droit au travail.
- **Info Migrants** : pointe les obstacles au regroupement familial, parmi lesquels conditions de ressources et de logement

Lutte contre l'immigration clandestine, M. de Villepin remotive les préfets

(Le Monde-10/12/04) Réf. : 1383 -déc.04 - 11- LM
(ASH- 17/12/04) Réf. : 1383- déc. 04 - 11-

- Doit devenir une « **priorité** » : **parvenir à 20000 éloignements en 2005** (+ 37 % en 03)
- Contrôle sur récépissés de demande de séjour, attestations d'accueil, régularisations, etc...
- **Il insiste sur la nécessité d'un travail commun entre préfets et maires**
- Exige une « plus grande clarté » dans l'application des textes sur la régularisation de sans-papiers
- « **La régularisation répond d'abord à un critère humanitaire** », examen au cas par cas
- Proscrire les démarches collectives et « **avoir une réaction immédiate et déterminée face aux tentatives d'établir un rapport de force** »
- A noter que les préfets demandaient cet été une « clarification des règles » et mettaient en exergue le manque de moyens

La **CNCDH dénonce les conditions « inacceptables » d'incarcération des**

détenus étrangers et s'inquiète du démantèlement du droit d'asile au plan européen

(ASH- 26/11/04) Réf. : 1384 - déc. 04 - 11- ASH

- « La situation sociale dramatique » des prisons frappe d'autant plus les étrangers qu'elle « se cumule avec de discriminations multiples, notamment de par l'obstacle de la langue »
- + 10 % d'étrangers en prison en 03 (rythme plus élevé que celui de l'ensemble de la population carcérale) : au 01/01/04, 22.2 % des détenus (pics à 30, voire 50 %)
- « **Largement oubliés dans les débats et étude sur la prison dans la société française** », estime qui l'étude qui estime urgent que « **soient réalisées des études statistiques approfondies sur les causes de leur sur-représentation** »
- Obstacle de la langue (pas d'interprète), manque de travail : particulièrement défavorisés
- Demande qu'un droit de visite soit accordé aux familles des détenus étrangers, même en situation irrégulière et qu'ils puisse accéder aux dispositifs de lutte contre les discriminations
- Manque de réinsertion : complexité du droit des étrangers.
- www.commission-droits-homme.fr
- **Sur le plan européen** : estime que le processus engagé au sein de l'Union aboutit au démantèlement du droit d'asile et la remise en cause des conventions de Genève
- « **Les Etats membres cherchent de plus en plus à ce que les demandes d'asile soient traitées le plus tôt possible, le plus près possible du pays d'origine** »
- Elle rappelle son « **hostilité à la notion de pays d'origine sûr, incompatible avec la convention de Genève.** »
- Salue en revanche la mise en place de mécanismes d'évaluation de la législation européenne adoptée par l'Union.

Les mesures de protection des « repentis » de la loi Perben II (mars 2004) ne sont pas applicables

(Le Monde-26/11&28/12/04) Réf.:1351-déc.04-11- LM



Je pense qu'il en est pour beaucoup d'entre vous comme pour le commentateur. Une loi est votée, voilà. On oublie sans doute souvent les décrets etc. en l'occurrence le bilan, concis et clair, gagne à être lu.

- Qu'en est-il de l'application de ce texte ? Contrôle par le rapporteur de la loi
- **Mesures de protection des « repentis »** : confiées à une commission nationale mais le décret n'est pas paru. Cette protection nécessite **le recours à une identité d'emprunt** : quid de la transmission des biens, d'une infraction commise sous cette « vraie fausse identité » ? autant de problèmes non réglés. **Une nouvelle loi apparaît nécessaire**, conclut M. Warsmann
- **Rémunération des indicateurs** : ni arrêté ni décret. Compétences, sources, problèmes aussi
- **Entraide judiciaire internationale** : là ça marche en revanche. On a procédé à des arrestations dans les « 2 sens » de cette mesure.
- **De même les indicateurs**, sont toujours payés au noir, bien que l'art. 3 de la loi légalise leur rémunération « il faut créer des règles du jeu pour encadrer cette pratique et dégager des moyens financiers qui n'existent pas actuellement » (ministère de l'intérieur)

[Retour Sommaire Général](#)

La proposition de loi sur le traitement de la récidive adoptée en première lecture à l'Assemblée

(ASH- 24/12/04) Réf. : 1397 - déc. 04 - 11- ASH
(Le Monde-18/12/04) Réf. : 1397 -déc.04- 11- LM



Gageons que nous en reparlerons. Gagne à être parcouru...

- Limiter à deux les condamnations + sursis de mise à l'épreuve pour des délits assimilés
- Impossible de prononcer ce sursis si récidive de crime, violence volontaire, agression ou atteinte sexuelle ou circonstance aggravante de violences
- **Possibilité de prononcer « à titre de sûreté » le placement sous surveillance électronique mobile des personnes condamnées à au moins 5 ans pour un crime ou un délit sexuel** (max. 20 ans en matière correctionnelle et 30 ans en matière criminelle)
- **CNRS** : « si l'on considère que les délinquants sexuels agissent sous le coup d'impulsion, il y a un pb de cible du bracelet. Et si l'idée est de prévenir, le bracelet tout seul n'est pas suffisant »
- Incarcération des délinquants récidivistes condamnés pour un délit sexuel ou commis avec violence dès le prononcé de la peine
- Pour remédier à la pénurie de psychiatres, des psychologues pourraient participer au suivi socio-judiciaire des délinquants sexuels.
- Dans « le fichier judiciaires national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles et des irresponsables pénaux », figureraient toutes les décisions de non-lieu, relaxe ou acquittement

Travail social

Prévention de la délinquance et secret professionnel : le projet se précise

Collectif national unitaire : décisions 7,8,9,... projets, etc.

(ASH- 03-10-17/12/04 & 01/01/05) Réf.:1359-déc.04 (actualités Juridiques- 11/04) - 1359 - déc. - 12



C'est VOTRE feuilleton qui s'éternise décidément ; nous donnons tout ce que nous trouvons, des pistes, des états des lieux, des choses de vous que vous ne connaissez pas forcément. Des points de vue divergents parfois à l'intérieur même des organisations représentatives. A lire avec attention même si ce « Désert des Tartares » comporte un aspect un peu usant.

- Projet de loi annoncé pour la fin 04 ou début 05
- Ministre de l'Intérieur à l'Assemblée nationale : **« Le respect de la vie privée sera préservé car seuls les acteurs agissant directement au profit de la personne pourront être habilités à se communiquer les seuls renseignements strictement nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, dans l'intérêt même du bénéficiaire. A l'égard des tiers, ils seront soumis à l'obligation du secret professionnel ».**
- Le maire n'a pas à être systématiquement informé des interventions. En cas d'alerte par l'un des partenaires de la prévention, il pourra désigner un « correspondant responsable du partage de l'information » parmi les intervenants directs autour de la personne ne difficulté.
- M. de Villepin indique aux préfets qu'un volet du projet sera consacré aux moyens « d'éviter la

récidive, lorsque le passage à l'acte n'a pu être évité ». Gamme de réponses pénales diversifiées

- **Collectif national unitaire** : appel à la grève pour le 14 décembre pour « signifier leur refus de voir leurs métiers dévoyés », notamment dans l'objectif de « contenir les populations les plus défavorisées »
- Le collectif s'inquiète des expérimentations menées dans les 24 « sites prioritaires »
- Selon lui le projet en cours « s'inscrit dans la continuité de celui qu'avait travaillé M. Sarkozy au printemps dernier »
- Délégation au ministère de l'Intérieur le 07/12.
- Dans cet entretien le ministère de l'intérieur fait savoir que levée du secret professionnel et secret partagé ne sont pas à l'ordre du jour.
- Le Collectif souligne sa réserve dans l'attente d'avoir projet
- 7,8,9... : « nos contacts politiques se multiplient » : RDV le 14/01 la commission des affaires sociales Assemblée nationale
- **Initiatives** : « multi-associations » (Nancy), université d'été à Bègles, collectif de formateurs, coordination d'étudiants, etc.
- **Pistes** : création d'un « observatoire critique de l'action sociale, biennale de l'action sociale....
- **Le collectif reste mobilisé (action prévue en janvier) et le CNLAPS se déclare « totalement mobilisé »** dans l'attente du texte, sollicitant une concertation.
- **Dernière minute** : Unasea et Uniopss ont eu une entrevue avec le directeur de cabinet de M. de Villepin le 20/12. Se réjouissent de l'absence de disposition sur le secret professionnel et du recentrage du texte de l'Intérieur sur une logique de sécurité « conforme à sa mission, distincte de la nécessaire réflexion qui doit être engagée sur la mise en œuvre de la prévention sociale globale par tous les acteurs concernés »
- Projet accompagné d'un plan d'actions inspiré des expérimentations dans les « 24 quartiers » et d'un programme de prévention interministériel

- Les 2 fédérations demandent que soit stipulé la possibilité pour les assoc. de porter plainte en cas d'agressions de professionnels
- A noter que le projet est maintenant annoncé pour le premier semestre 2005...

[Retour Sommaire Général](#)

Faut-il croire encore au travail social ?

(ASH- 24/12/04) Réf. : 1389 - déc. 04 - 12- ASH



Allez il est beau ce texte de Bouchereau. Nous le citons beaucoup et sommes frappés de voir le nombre de contributions qui en appellent à la conscience politique, à l'engagement pour dépasser les contradictions inhérentes au travail social.

- Question aussi vieille que le travail social
- **L'héritage est lourd et la culpabilité de servir un système qui exclut n'est pas soldée**
- Pour autant le travail social est-il magique, voire sacerdotal ? **Non, il n'a pas la faculté de tout réparer, il est forcément décevant**
- « Trop nous demander c'est nous condamner à l'échec », les récentes médiatisations en témoignent (affaires de maltraitance)
- **Il ne sauvera jamais personne, mais il peut aider certains à s'affirmer et être entendus pour ce qu'ils sont ou disent et non pour ce qu'on voudrait qu'ils soient.**
- « Défendre le travail social, c'est défendre le droit à l'altérité », rouage essentiel du « vivre ensemble »
- A l'ancien don de soi, s'est opposée la technique. Positif mais attention aux dérives : à ne pas revendiquer un « technicisme » déshumanisé. **Quand on fait face à la souffrance on est touché et un professionnel « trop » neutre ne suscitera rien chez l'autre**

- « **L'affirmation de positionnements politiques clairs, assumés, visibles mais surtout audibles** », c'est la seule alternative.
- « **Celui qui ne s'intéresse pas à la chose politique (...) se condamne à n'être qu'un exécutant du social** ». Alors oui existe le risque de se mettre au service de systèmes injustes, avec un social « déconscientisé »
- « **Nous sommes là pour faire remonter aux politiques la réalité des bas-fonds** »

Jeunes en errance : un relais au cœur de la cité

(ASH- 24/12/04) Réf. : 1387 - déc. 04 - 12- ASH



Les sourires pour la clarté de ce service rendu, simple, complètement différent de la PS. Mais aussi pour les question entrevues : mineurs en errance, traitement français... Laisse à réfléchir.

- **Relais Accompagnement Jeune (RAJ)**
Toulouse : accompagnement social global pour les 18-25 ans sans résidence stable
- Existe depuis 1994, 2,5 ETP depuis 2000
- Initiative PAIO, ML, Croix Rouge et d'autres : partenariat atypique qui permet un « **croisement des cultures** ». « **Ne pas se banaliser** »
- « **Aucun dispositif de droit commun ne permettrait une prise en charge de manière pertinente** »
- **D'abord le rétablissement du lien social**
- Les travailleurs sociaux du RAJ ne sont pas des psychologues même si le travail d'écoute est important et ils ne vont pas chercher les jeunes dans la rue. C'est à eux de pousser la porte.
- Adressés par PAIO, ML et ... bouche à oreille
- Demandes de travail et de toit mais problèmes plus divers. 67 % avec pb de santé physique ou

psy, 46.5 % avec conduites addictives, + ruptures familiales affectives etc.

- Ceux qui ont fugué depuis peu, ceux qui vivent depuis longtemps dans la rue et les « **travailleurs** » qui assument leur errance et cherchent juste une halte-étape pour se refaire
- Le RAJ ne peut s'occuper que de 60 jeunes en moyenne par an, soit 150 en file active (2003)
- Constats : **accroissement du phénomène, rajeunissement et féminisation du public**
- **Mineurs** : leur nb augmente. Mais « **si on les reçoit en rendez-vous nous sommes hors la loi** » On les signale aux services compétents. « **En France les 16/18 ans ne peuvent officiellement jamais être en errance** »
- Le RAJ n'a pas de ligne budgétaire fixe... et manque de structures concurrentes : le manque de moyens s'en fait sentir d'autant
- « **Notre public n'intéresse pas grand-monde** » ; réponses dans l'urgence (des saisons)
- En 2003 94 jeune sont sortis du RAJ : 20 % avec un contrat de travail et 44 % avec un revenu (RMI, Assedic, salaire...)
- On privilégie soit l'emploi direct pour la subsistance soit un programme préparatoire à l'emploi mais l'emploi n'est pas forcément une priorité absolue.
- D'abord « **restauration des droits et l'accès à la santé** »

[Retour Sommaire Général](#)

Travail social et psychanalyse : une rencontre incontournable mais insuffisante

(ASH- 17/12/04) Réf. : 1390 - déc. 04 - 12- ASH



Très beau cet article, très clair surtout, qui engage à savoir raison garder, ne pas méconnaître l'apport indispensable, ne pas confondre les interventions, rester sur son champ

sans se priver des ressources disponibles, bien. Et on retrouve la notion d'engagement, que disions-nous deux articles plus haut ?

- Freud, 1925, **le travail éducatif ne doit pas se confondre avec l'approche psychanalytique mais a tout à gagner à solliciter la psychanalyse sans quoi « l'objet de ses efforts, l'enfant, restera une énigme inaccessible »**
- Pas mélanger, donc, mais ne pas opposer, surtout à un moment où les termes « management, normes ISO, évaluations quantitatives ... » deviennent envahissants.
- Saül Karz : le travail social n'a pas de dette. « **Que les travailleurs sociaux doivent beaucoup à la psychanalyse est aussi certain que la phrase inversée** »
- La psychanalyse fournit des repères importants et trouve à son tour de nouveaux terrains d'investissement dans les institutions sociales.
- Elle interroge le travail social en ce qu'elle constitue un « **pari pour le sujet** ». **Mais aucun sujet n'est en état de lévitation sociale. Pas de ZUP « zone uniquement psychique »**
- Le pari de l'intervention sociale est « **idéologiquement engagé** », le sujet étant pris dans une histoire économique, etc.
- La psychanalyse, partielle comme les autres disciplines, n'énoncera pas la « vérité ultime »
- Néanmoins référence indispensable, sans laquelle le sujet reste effectivement énigmatique
- « **Eclairer l'incompréhensible dans lequel nous sommes plongés face à ces fous, ces exclus, ces sauvageons, qui résistent à nos beaux discours (...) entraîne une intelligence d'intervention humanisante** » (assoc. de formateurs Aforssse)
- Mais, regrette un ES, leur formation ne les prépare pas vraiment à cette confrontation « avec soi-même (...) que provoque la rencontre avec l'autre »
- « **Saurons-nous maintenir vivantes des institutions qui inventent des dispositifs**

favorisant plus la création que la mise au pas des sujets qu'on leur confie ? » (M. Rouzel, ES et psychanalyste)

Expulsions locatives : inégal engagement des juges dans la prévention

(ASH- 10/12/04) Réf. : 1367 - déc. 04 - 12- ASH



Nous avons aimé cet article parce qu'au-delà d'informations et de propositions, il explique bien comment la loi de 98 rend nécessaires des changements de mentalité. C'est très très intéressant.

- La loi de lutte contre les exclusions de 1998 donne au juge d'instance des pouvoirs élargis. Accorder d'office des délais de paiement au locataire, octroyer des échéanciers sur 24 mois
- Dispositions très diversement appliquées.
- Il y a parfois 60 dossiers à traiter dans une même audience, seuls 40 % des locataires se présentent au tribunal, et les enquêtes sociales font souvent encore défaut.
- Syndicat de la Magistrature : cela n'explique pas tout. Parfois les magistrats ne prennent pas en compte l'enquête sociale parce qu'elle n'est pas contradictoire (mais on peut en donner lecture à l'audience); certains la considèrent comme l'intrusion d'un tiers dans une procédure civile : seules les 2 parties ont charge de la preuve
- Non conforme à l'esprit de la loi qui « vient dire que le droit au logement est un droit à valeur constitutionnelle et que le juge doit (...) venir compenser l'inégalité de défense entre le locataire et le bailleur »
- DAL : « Beaucoup de magistrats (...) préfèrent rester des juges de la propriété plutôt que de devenir des juges sociaux ».
- D'autres assoc estiment cette conception minoritaire et avancent des propositions : mieux

informer les locataires (convocations plus compréhensibles par ex.)

- Mieux informer les juges : enquête sociale obligatoire, et que les juges disposent du dossier CAF (disposition prévue mais peu appliquée)
- Faire passer les délais de paiement (apurement) à 60 mois au lieu de 24
- Le Syndicat de la Magistrature insiste sur l'accompagnement social, avec remise d'un rapport au juge de l'exécution au bout d'1 an
- « **Il faudra sans doute une dizaine, voire une vingtaine d'années, pour accepter l'idée d'un droit au logement à valeur constitutionnelle pouvant parfois prendre le pas sur la notion de faute juridique** » (SM)

[Retour Sommaire Général](#)

Lutte contre l'exclusion : pouvoir se déplacer pour s'en sortir

(ASH- 01/01/05) Réf. : 1398- déc. 04 - 12- ASH



Intéressant parce que là nous ne sommes plus dans un énième dispositif mais dans le paysage qui permet de faire fonctionner les dispositifs. Et cet accompagnement qui revient, comme un leitmotiv ces temps-ci. bien

- Entreprise d'insertion Vivractivif (Charente-Maritime) : « **nécessaire d'être mobile (...) mais c'est plus difficile pour ceux qui sont en situation d'exclusion.** [Pourtant] **la mobilité est un pré-requis** ».
- Dans ce bassin d'emploi des aides à la mobilité avaient été expérimentées : location, taxi social, covoiturage, mais partielles et ponctuelles.
- En 2000 on confie à Vivractivif le projet Mob'solidaires louer 2 roues à des personnes très défavorisées.
- Pour élargir l'offre, existent maintenant le « permis solidaire » : 150 € en 3 fois pour des

cours de code ou conduite, avec formation adaptée si nécessaire. Vivractivif finance sa part grâce à des bénéfices dégagés sur des marches concurrentiels (sinon CR, FSE, prescripteurs)

- Là se pose la question de l'accompagnement, nécessaire à l'effort constant des personnes précarisées. Positif pour les salariés Vivractivif.
- Dernier volet, LOCA'voitures : location et location-vente de véhicules d'occasion. Achetés par l'entreprise et loués 93 € par mois. Après 3 mois possibilité d'achat (max. 1500 €) : réservé aux salariés en insertion chez Vivractivif. Les autres structures « se méfient » : conduites addictives etc. « **Pourtant la voiture c'est une insertion au-delà de l'emploi [et] l'objectif final est bien celui de l'insertion sociale** ».
- Permet « une pédagogie du respect des règles, (...) de passer du jugement de valeur à la co-responsabilité (prévention des risques) »

Europe sociale : comment préserver les services sociaux dans l'Union européenne ?

(ASH- 03&10/12/04) Réf. : 1366- déc. 04 - 12- ASH



4 pages dont nous espérons que le traitement vous éclairera. Elles rappellent à maints égards notre long « feuilleton MEDEF » et montrent que le débat est plus vaste, il est important de le souligner. Le mérite de planter le décor avec avancées, craintes, perspectives et réactions.

- La Commission européenne a publié un « livre blanc » sur les services d'intérêt général et prépare (mi-2005) **une communication sur ces services sociaux et de santé**.
- Questionnaire adressé aux Etats membres : réponse par la DGAS courant décembre. Les lignes-forces en sont connues :

- Mettre en exergue : encadrement, régime d'autorisation, contrôle et évaluation fixés au secteur par la loi 2002
- Rappel : rôle spécifique des assocs (missions d'intérêt général)
- Critères : déterminer ce que sont ces services
- Contribution Uniopss : « parvenir, à l'échelon européen, à mieux connaître (et sécuriser juridiquement) la dimension d'utilité sociale et d'intérêt général des assocs. de solidarité.
- Le secteur a l'espoir que cette réflexion pèse sur le contenu **d'une directive actuellement en discussion.** « **Relative aux services dans le marché intérieur** ». Parlement européen et Conseil des ministres se prononceront fin 2005.
- **Elle vise à ouvrir le secteur à la concurrence, levant les obstacles à liberté d'établissement et libre circulation des services.**
- Des assocs européennes s'inquiètent, l'EAPN insiste sur la « légitimité spécifique » à définir pour des « services d'intérêt général de qualité », l'Uniopss préconise l'exclusion des services sociaux et de santé du champ de la directive ou l'exemption de certaines dispositions
- Craintes : on pourrait considérer les subventions comme des « aides d'Etat » à déclarer comme telles aux services de la concurrence : et là on pourrait les considérer comme élément de distorsion de concurrence et **exiger des appels d'offre** (critères économiques)
- Si l'on supprime les régimes d'autorisation et autres exigences, **la liberté de prestation pourrait prendre le pas sur la réglementation de l'activité du secteur (Uniopss)**
- La menace est réelle. **La notion de libre choix est un leurre lorsqu'on a affaire à des publics vulnérables** (Uniopss) **Il faut « équilibrer les objectifs de la concurrence et ceux des services d'intérêt général »**
- Comité européen de liaison sur les services d'intérêt général (CELSIG) : intervenu pour la reconnaissance de ces services dans le futur traité européen et il prend en compte leur valeur. Mais « **l'absence de reconnaissance juridique**

du fait associatif place [les] assocs dans une zone grise, entre les services publics qui, eux, seront clairement reconnus et les services privés soumis aux lois de la concurrence »

- Droit communautaire indifférent à la nature des prestataires. Mais le traité de Rome autorise des dérogations (missions service public) et la jurisprudence européenne : **subventions légitimes lorsqu'elles comblent les déficits d'exploitation liés à la fourniture de services essentiels** (déclaration si + 100 000 € en 3 ans) **et condamnables seulement si « susceptibles d'affecter les échanges marchands »**
- **Liberté d'établissement**, avec limitation des exigences pour l'installation de prestataires étrangers ? : pourrait porter atteinte à la « capacité d'organisation et de régulation (...) dont dispose l'Etat » (Uniopss).
- **DGAS** : Instruction aux services déconcentrés pour aider à distinguer les actions relevant des subventions de celles relevant des marchés publics (08/07/03)
- **UDAF** affirme sa vigilance, **CPO** demande « **la mise en œuvre d'un principe de précaution** »
- **ANAS** : appel à contribution des professionnels
- **Présentation des enjeux de la directive** : <http://anas.travail-social.com>

[Retour Sommaire Général](#)

Polémique sur le rapport de la défenseure des enfants

(ASH- 17/12/04) Réf. : 1394 - déc. 04 - 12- ASH



Nous avons traité ce rapport dans le numéro de novembre. A vous de voir... voire juger des différentes réactions.

- Réactions de l'ODAS : la dépense d'aide sociale à l'enfance a doublé entre 1984 et 2003 alors même que le nb de placements régresse
- Les crédits PMI ont presque quadruplé

- Les inégalités entre départements se sont resserrées (de 2.1 en 96, on passe à 1.7 en 02)
- Quant à l'évaluation, « c'est probablement l'un des domaines de l'action sociale où les efforts ont été les plus importants ».
- Le Sénat a amputé « symboliquement » de 100 000 € les crédits prévus pour cette institution en 1^o lecture du projet de loi de finances 2005. Des assocs se sont indignées de cette « sanction » d'une institution indépendante. A suivre.

Surendettement : la loi Borloo, une réelle seconde chance ?

(ASH- 17/12/04) Réf. : 1393 - déc. 04 - 12- ASH



Un aperçu des points qui posent problème. Il sera intéressant d'avoir le bilan du comité de pilotage, avec peut-être des réajustements ?

- Banque de France : 01-10/04, 158 920 dossiers déposés (137 875 en 03 même période).
- Confédération syndicale des familles (CSF) pas très optimiste sur le « rétablissement personnel.»
- Sur 100 000 orientations, 18 351 demandes de procédure rétablissement personnel, les autres faisant l'objet d'une procédure classique
- Demande une harmonisation des critères d'appréciation de « situation irrémédiablement compromise » ; que la rémunération du mandataire (état des lieux des créances) soit prise sur un fonds ad hoc : à l'heure actuelle rémunéré sur les ressources des familles ; harmoniser également les modes de calcul du « reste à vivre »
- Dans les plans conventionnels l'apurement des dettes doit s'étaler sur un maximum de 10 ans et quand il y a un reliquat après ? Demande de cumul du rééchelonnement de la dette et de l'effacement partiel pour le reliquat

- Le comité de pilotage installé par M. Borloo prépare un bilan pour le 1^o trimestre 05

Les deux groupes de travail sur la protection de l'enfance sont installés

Réactions (Tutelles, DEI-France)

(ASH- 03/12/04) Réf. : 1360 - déc. 04 - 12- ASH



La complexité se fait jour tout de suite. C'est à suivre attentivement, car propositions et réactions révèlent souvent en filigrane des choix profonds, au-delà de l'immédiateté apparente. Et qui concernent vos pratiques au quotidien.

- Nous en avons parlé en octobre, c'est fait, un groupe prévention de tous les actes de maltraitance et les procédures de signalement, l'autre prise charge des mineurs « protégés »
- Les propositions doivent être rapides, application de nouvelles règles d'ici au 01/03/05
- Le Carrefour d'échange technique de la tutelle aux prestations sociales enfants déplore que cette tutelle soit qualifiée « de mesure lourde ». Attention à ne pas la présenter comme « stigmatisante ou disqualifiante pour des parents ». C'est une mesure de protection.
- DEI-France se demande comment les pouvoirs publics vont répondre aux « préoccupations et recommandations » du 30 juin (ONU demandant l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant)
- Les initiatives ministérielles lui paraissent « peu coordonnées et l'initiative de Mme Roig ne semble pas tenir compte des travaux précédent.

L'effectif des allocataires des minima sociaux a augmenté de 1.6 % en 2003

(ASH- 03/12/04) Réf. : 1357 - déc. 04 - 12- ASH



Vous pouvez bien sûr aller voir sur Internet pour plus de renseignements mais les chiffres tels que transmis ci-dessous donnent déjà un éclairage.

- Etude de la DRESS – nov. 2004
- Fin 2003, **3 314 000 personnes touchaient l'un des minima sociaux, soit + 1,6 % en 1 an** (entre 2000 et 2002, il avait diminué)
- Si l'on compte enfants et conjoints, **ce sont 6 millions de personnes sous ce régime**
- **RMI : + 5 % en un an. Et ça continue, + 10.5 % entre juin 03 et juin 04** : « difficultés persistantes sur le marché du travail »
- **API** : continue de progresser (+ 3.7 %)
- **Allocation d'insertion** : + 7.4 % : augmentation du nb de demandeurs d'asile
- **ASS** : diminue encore (montée en charge du nouveau dispositif allocation équivalent retraite)
- **Alloc. sup. vieillesse** : diminution structurelle, amélioration du niveau des pensions
- **AAH** : augmente encore (depuis 15 ans) +1.8%
- **Alloc. sup. invalidité** : poussée de 5 %
- www.social.gouv.fr

[Retour Sommaire Général](#)

ZUS : 3 fois plus de ménages pauvres que dans le reste de l'espace urbain

(ASH- 26/11/04) Réf. : 1345 - déc. 04 - 12- ASH



Il nous intéresse de donner ces chiffres car on entend beaucoup de choses

- Mis en place en 10/03, l'Observatoire rend son 1^o rapport. Il faudrait compléter les stats pour santé, éducation et revenus, dit-il...

- ZUS = 751 quartiers. **8 % de la population nationale et 10 % de la population urbaine**
- Le nombre de résidents chute : c'est la taille des ménages qui diminue et pas leur nombre
- Jeunes et étrangers sur représentés (31.5% /18%)
- Taux de jeunes en retard dans leur scolarité supérieur de 10 points à la moyenne nationale
- **27 % de ménages pauvres : 3 fois plus que la moyenne nationale.** Mécanismes d'attribution du logement contribuant à cette concentration
- **20 % des actifs sont au chômage : 2 fois plus que la moyenne nationale.** Jeunes adultes particulièrement concernés. Situation s'améliorant en cas d'embellie de l'emploi
- Plutôt bien dotées en équipements publics : **installations sports et loisirs peu fréquentées.** Moins bien dotées en équipements marchands.
- Fortes nuisances : bruit et risques industriels
- Rapport 2004 – DIV – www.ville.gouv.fr.

Les groupes de travail préparant la conférence de la famille pour 2005 sont connus

(ASH- 24/12/04) Réf. : 1386 - déc. 04 - 12- ASH
(Le Monde-21/12/04) Réf. : 1386 -déc.04- 12- LM



Le décor est planté. A voir concrètement les propositions... et modalités éventuelles d'application.

- Reprise du dossier par M. Douste-Blazy
- Conférence 2005 : « **familles vulnérables** »
- Objectif prioritaire : **réduction du nombre de familles pauvres** (on estime 1 million d'enfants pauvres). Le Pdt d'Emmaüs France, M. Hirsch, pilote une commission « famille, vulnérabilité et pauvreté » : propositions en mars. (Notamment surendettement, alimentation, familles monoparentales, saturnisme.)
- **Libérer le désir d'enfants** : le Pdt de l'UNAF préside un groupe de travail , conclusions en

- avril. Un travail est mis en place sur « L'amélioration rapide des systèmes de garde »
- **Protéger les enfants contre les dangers Internet**, c'est le Pdt de la CCNDH qui rendra ses conclusions en avril sur ce point.

[Retour Sommaire Général](#)

Législation

Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

(ASH- 26/11/04) Réf. : 1344 - déc. 04 - 13- ASH



Répondre aux besoins de qualification des « cadres intermédiaires »... Peut vous intéresser.

- Décret n° 2004-289 du 25/03/04, J.O. 28/03/04
- **Accès à la formation**
 - Niveau requis
 - Sélection des candidats
- **Formation**
 - Métier préparé
 - Durée de la formation
 - Contenu de la formation
 - Organisme dispensant la formation

- **Certification**
 - Epreuves préalables au certificat
 - VAE
- **Référentiel d'activités**
- **Référentiel de compétences**
- **Référentiel de certification**
- **Référentiel de formation**

Le stage de formation civique pour les mineurs délinquants

(ASH- 03/12/04) Réf. : 1350 - déc. 04 - 13- ASH



Peut concerner votre public.

- Ordonnance n°45-174 du 02/05/45, art.2,15-1 ; décret n° 2004-32 du 09/01/04 à paraître
- Sanction éducative visant à rappeler les obligations résultant de la loi : mise en place au cours du 1^o trimestre 2005
- **Objectifs et publics**
 - Objectifs poursuivis
 - Mineurs concernés
- **Elaboration et organisation du stage**
- **Déroulement du stage**
 - 1 entretien préalable
 - Contrôle et présence permanente d'un éducateur
 - Suspension en cas de difficultés dans l'exécution
- **Contrôle de l'accomplissement du stage**
- **Régime juridique du stage**

Le contrat de professionnalisation

(ASH- 03/12/04) Réf. : 1362 - déc. 04 - 13- ASH



Peut concerner votre public

- Favoriser l'insertion des jeunes de moins de 26 ans ou la réinsertion professionnelle des

demandeurs d'emploi : acquérir une qualification professionnelle. Substitué depuis le 16/11 aux contrats d'orientation, d'adaptation et de qualification jeune et adulte

- *Décrets 04-968 (15/09/04) / 04-1093 (15/10)*
- **Bénéficiaires**
 - Publics visés
 - Employeurs concernés
- **Nature et forme du contrat**
 - Contrat à durée déterminée ou indéterminée
 - Comportant une période d'action de professionnalisation
- **Formalités à accomplir**
- **Formation dispensée**
 - Nature des actions de formation
 - Durée des actions de formation
 - Désignation éventuelle d'un tuteur
- **Financement de la formation**
- **Statut et rémunération des salariés**
 - Rémunération
 - Statut
- **Aide accordée à l'employeur**
 - Assiette et règles de cumul
 - Montant maximal
 - Calcul en cas de suspension du contrat
 - Retrait du bénéfice de l'exonération

emploi

Quatre économistes soulignent les échecs de quinze ans de politique de l'emploi en France

(Le Monde-08/12/04) Réf. : 1371 -nov.04- 21- LM



Nous ne le mettons pas en Bibliographie parce que c'est certainement un ouvrage très technique, mais nous aimons ce résumé, et quelques informations comparatives, vous savons combien nous en sommes friands.

- **A-t-on tout essayé?** Peut-être pas mais les moyens mobilisés n'ont jamais été aussi élevés
- Allègements de cotisations, mesures fiscales : en 15 ans effort budgétaire de l'ordre de 2 à 3 points du PIB (entre 32 et 48 milliards)
- **« Il ne semble y avoir aucune relation entre moyens et résultats »**
- USA, UK : faible taux de chômage et presque pas de dépense. Aux Pays-Bas on dépense beaucoup mais le taux de chômage est faible.
- **Instabilité des politiques de l'emploi en France, et erreurs de fond** (prétraitements : 8 milliards en 1985 et pas d'emploi sup.) ; RTT : ni aussi positive qu'attendu, ni aussi négative que prétendu. Allègement des cotisations sociales : positif mais lourd budgétairement.
- **« Des bras supplémentaires suscitent une demande solvable pour acheter les produits qu'ils auront fabriqués ».** Comment ?
- Améliorer la prime pour l'emploi, développer les incitations financières
- Dégressivité de l'allocation chômage, et **développement des aides à l'accompagnement des demandeurs d'emploi** (on dépense 2 fois plus en Suède par ex. sur ce point)

- Mais dans les pays où le chômage est élevé, l'accompagnement bute sur le nombre.
- Et puis il faut créer plus d'emplois...
- **Bénassy-Quéré, Coeuré, Jacquet, Pisani-Ferry – Politique économique – éd. De Boeck – 628 p. - 32 €**

[Retour Sommaire Général](#)

Un rapport pour une « sécurité sociale professionnelle » - M. Borloo et le « contrat intermédiaire » aux licenciés

(Le Monde- 08&15/12/04) Réf. : 1372-déc.04- 21-LM (ASH- 03/12/04) Réf. : 1372 - déc. 04 - 21- ASH



Nous sourions parce que c'est nouveau, clair, intéressant et à lire. Des changements sont en route. Il faut s'en tenir informés, sous les réformes annoncées dorment des choix de société.

- **« De la précarité à la mobilité : vers une sécurité sociale professionnelle »** Rapport de deux économistes (MM. Cahuc, Kramarz) remis au gouvernement
- **« Garantir un revenu décent et un accompagnement de qualité à tous les demandeurs d'emploi en permettant leur reconversion vers les métiers d'avenir »**
- 30 000 embauches quotidiennes pour 30 000 suppressions d'emploi : **« la France est le pays industrialisé où le sentiment d'insécurité de l'emploi est le plus élevé »** ; or les salariés français paraissent **« les mieux protégés »** en Europe.
- Le Danemark à l'inverse semble **« concilier une réglementation de l'emploi peu contraignante et un fort sentiment de sécurité de l'emploi »**
- Spécificité française : une majorité d'emplois précaires dans les offres (73 % CDD) ; 54 % des départs de l'emploi sont des fins de CDD

- Supprimer le CDD et le remplacer par un **« contrat de travail unique à durée indéterminée »** pour **« réduire les inégalités de traitement et simplifier le droit du travail »**
- En cas de licenciement il y aurait une prime et le reclassement du salarié serait assuré par un service public de l'emploi (à améliorer) et non plus par les entreprises ; mutualisation des ressources. **Indemnités plus généreuses.**
- Ils dénoncent un **« accompagnement très déficients des parcours professionnels »**
- **« Guichet unique, profilage systématique des chômeurs »** : cibler dépenses sur vrais besoins.
- « Engagement mutuel des chômeurs et de l'Etat ». Une **« conditionnalité accrue du versement de l'indemnité du chômage »** serait le corollaire de cet accompagnement.
- Quelques heures de travail « socialement utiles » après un certaine durée de chômage, pourquoi pas. Pas de processus de culpabilisation : éviter les dérapages, c'est tout.
- Mais « proposition systématique de stages ou d'emploi à temps partiel dans le secteur non marchand à certaines catégories de chômeurs après une certaine durée de chômage **«conciliables avec la recherche d'emploi »**
- En finir avec la **« peur du chômage »**

« Contrat intermédiaire » de M. Borloo

- Eviter aux licenciés économiques de basculer dans le chômage. Le ministre en parlera aux partenaires sociaux à partir du 15/12
- **« Agence locale de retour à l'emploi (pour recruter » ces salariés.** Mutualisation.
- Elles correspondraient à des bassins d'emploi et garantiraient les mêmes conditions de rémunération pendant 12 à 18 mois, un accompagnement et une formation
- **« L'évolution économique conduit de plus en plus le salariés à devoir changer de qualification et de secteur. Il faut faire en sorte que le statut et les droit du salarié ne soient pas interrompus pendant ces périodes de mutation »**

- A noter : 11 articles de la loi de modernisation sociale (Jospin) abrogés ; délais de recours contre les plans sociaux de un an et les droits à la réintégration restreints.
- M. Borloo pense pouvoir boucler ce projet d'ici deux à trois mois.
- Très cher : financé par employeurs bénéficiant des prestations de l'agence, Unedic qui n'aurait plus à indemniser ces chômeurs et l'Etat.
- Les comptes de l'Unedic seraient allégés et les statistiques du chômage baisseraient...

Très légère baisse du nombre de chômeurs en octobre

(ASH- 03/12/04) Réf. : 1355 - déc. 04 - 21- ASH
(Le Monde- 01/12/04) Réf. : 1355 -déc.04- 21- LM



Comme chaque mois nous redisons notre peine d'avoir à donner ce baromètre. La tendance décidément chez les jeunes semble s'inverser. Sinon, plutôt accablant. A vous de voir, et de croiser avec vos constats.

- Reflux de 0,1 %, soit 1900 chômeurs de catégorie 1 de moins. Toutes catégories confondues 2 904 500 chômeurs fin octobre
- Taux de chômage inchangé : 9.9 %
- **Chez les moins de 25 ans : moins 0,8 %**
- Augmentation des chômeurs longue durée
- Les entrées au chômage reculent (- 7,3 %) : baisse très nette des 1° inscriptions ANPE
- Les sorties du chômage chutent de 7.7 %
- **57,6 % des offres déposées à l'ANPE en octobre portaient sur des emplois temporaires**
- Le nombre d'offres d'emploi satisfaites par l'ANPE est en baisse
- A noter, une étude « Evolution du chômage indemnisé » : www.assedic.fr

Le plan Borloo devrait avoir un impact mesuré sur les emplois aidés non marchands, selon l'OFCE

(Le Monde- 01/12/04) Réf. : 1355 -déc.04- 21- LM



Angle de vue très intéressant et que nous saluons par nos sourires. C'est vraiment lire. Clair, concis.

- Etude de l'Observatoire français des conjonctures économiques
- Emplois aidés (secteur non marchand) estimés à **336 000 en 2005**, monteraient à **422 000 en 2006** pour revenir à **336 000 en 2009** : « mouvement globalement neutre »
- Ce malgré le contrat d'avenir réservé aux bénéficiaires de minima sociaux
- 2 hypothèses ont été retenues : l'extinction des emplois-jeunes (2007) et la continuation de la baisse des CES/CEC fusionnés en CAE
- L'OFCE prévoit qu'ils iront aux allocataires de minima sociaux (actuellement jeunes et chômeurs longue durée pour une grande part)
- En apparence les contrats d'avenir sont moins coûteux qu'emplois jeunes et CAE mais « l'enveloppe budgétaire affectée à ces contrats ne semble pas incorporer le coût des formations obligatoires ». Si tel est le cas, il faut compter 390 millions supplémentaires par an....
- www.senat.fr. (cf. planification)

La moitié des bénéficiaires de TRACE ont un emploi 2 ans après leur sortie du dispositif



voilà, c'est toujours bien les évaluations des dispositifs auxquels on participe.

- 320 000 jeunes entre 1998 et 2003
- Pendant leur passage dans le dispositif 7 sur 10 ont accédé à l'emploi et 4 sur 10 à une formation
- Un tiers des emplois des jeunes sortis en 2003 peuvent être considérés comme durables
- L'objectif de mener 50 % des jeunes à un emploi pérenne n'a pas été atteint
- 2 ans après la sortie, idem, près de 50 % en emploi
- Davantage de contrats non aidés au fil du temps

[Retour Sommaire Général](#)

Logement

VOIR DANS LA RUBRIQUE SOCIETE L'ARTICLE COHESION SOCIALE - MERCI

Les propositions du CNH pour solvabiliser les locataires et sécuriser les bailleurs - Associations familiales et aides au logement

(ASH- 03/12/04) Réf. : 1353 - déc. 04 - 22- ASH



Rapport technique dont nous livrons seulement l'essentiel des propositions. Une tonalité générale. En revanche la deuxième partie est plus détaillée, à lire. Simple, porte sur de l'effectif et non du prospectif et les questions des associations sont intéressantes : peuvent s'appliquer à l'ensemble du dispositif social... un jour ou l'autre... ou maintenant. A vous de voir.

- Conclusions du groupe de travail du Conseil National de l'Habitat sur la « garantie des risques locatifs »
- **Aides personnelles au logement** : « colonne vertébrale (...) socle du système global de garantie » et il faut en renforcer la portée.
- Ouvrir le droit aux aides dès le mois d'entrée dans les lieux, indexer les loyers-plafonds des aides sur l'indice du coût de la construction et les augmenter
- Ouverture de l'aide aux organismes logeant (ALT) des personnes défavorisées et aux demandeurs d'asile dès leur déclaration .
- **Fonds de garantie pour le parc locatif privé conventionné** : couvrirait impayés loyers et charges, travaux suite à dégradations, couverture juridique et diagnostic social. Financé par l'Etat et contribution des propriétaires
- **Fonds de garantie pour le parc locatif privé non conventionné** : aménager Loca-pass pour des loyers inférieurs à un certain plafond (toute la durée de la location) . Financé par le 1 % logement, partenaires institutionnels, bailleur, locataires (cotisations)
- **Il est prévu de mettre en ligne la circulaire www.logement.gouv.fr**

Pas d'économie sur les aides au logement, protestent trois associations familiales

- **Le seuil de non-versement des aides est passé de 15 à 24 €.** Mesure critiquée dans le rapport du CNH, qui estime qu'elle a fait « sortir » du dispositif 115 000 ménages.

- La Confédération syndicale des familles et 2 autres assocs parlent de « **la prétendue revalorisation 2004 des aides au logement** ».
- Elles estiment à 200 000 le nb de familles privées d'allocations. De plus revalorisation tardive au titre de 2003 ; il n'est toujours pas question de 2004 : va-t-on « gagner » 1 an dans la revalorisation des barèmes ?
- Les aides sont la « colonne vertébrale » de 6 millions de ménages. Les assocs réclament un « **geste fort** » du gouvernement et s'inquiètent du rétrécissement des crédits de l'Etat. Va-t-on vers une politique d'aide uniquement tournée vers les ménages **très défavorisés** ? « Ce serait en contradiction avec les objectifs de cohésion sociale affichés »

[Retour Sommaire Général](#)

Hébergement d'urgence : « réaffirmer la responsabilité de l'Etat »

(ASH- 10/12/04) Réf. : 1368 - déc. 04 - 22- ASH
(Le Monde- 14/12/04) Réf. : 1368 -déc.04- 22- LM



C'est une alerte, parmi d'autres, qui s'amoncellent. Bien faite, et des propositions claires : simplifier, garantir des droits fondamentaux. Nous aimerions que ce soit « à suivre » mais pas à titre d'alerte, à titre de réponse.

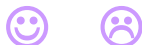
- 10° rapport du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées
- **SDF laissés à la rue, improvisation, perspectives d'insertion trop lointaines: logement d'urgence en crise profonde**
- L'instance réfuse la distinction entre urgence et insertion. Propose comme définition du dispositif : « **assurer à tout personne en détresse, dans l'urgence, un hébergement et une aide à l'insertion** »

- Depuis 1998, l'effort financier de l'Etat est de + 86 % et pourtant selon une enquête FNARS (50 départements), en 2003, 46% des demande au 115 se sont soldées par une réponse négative
- Absence de coordination, manque d'implication de l'Etat : **pilotage balbutiant et inégalitaire**.
- L'augmentation des capacités (90 000 places) est essentiellement due au recours à la « **ligne budgétaire d'urgence et à du bricolage** » : on incite les structures à dissocier le coût du logement de celui du social pour « alléger les budgets sociaux ».
- Peu lisible et le développement d'hébergement hôtelier ou non conventionné ne permet pas de prise en charge sociale. Paradoxe : **les personnes les plus en difficulté « doivent se contenter du service minimum ».** Les CHRS durcissent les critères de sélection pour augmenter les chances de sorties et fluidifier l'accueil.

Le nb de jeunes de 18 à 24 ans s'est accru de 30% en 1 an. Un quart des demandes émane de cette tranche d'âge qui ne représente que 9% de la population

- Demande de créer un droit au logement opposable, de réaffirmer clairement la responsabilité de l'Etat et de donner aux préfets les moyens de piloter le dispositif
- **Demande d'unifier le statut de tous les centres d'hébergement** (moyens renforcés). Souhaite l'intégration de l'ALT au dispositif et son développement
- **Demande d'améliorer la prise en compte des critères de priorité dans l'attribution des logements sociaux**
- **Propose un classement « urgence sociale »** (par le préfet) : compétence de l'Etat dans la délivrance du permis de construire pour faciliter la production de logements sociaux.

Les services déconcentrés de l'Etat invités à préparer le transfert des FSL aux départements. Réactions FAPIL



Bien compliqués dans le détail décidément ces transferts. A lire et se demander, c'est la question du moment, l'Etat, trop, indispensable, pas assez ? C'est un choix qui dépasse le logement mais les exemples, un après l'autre, peuvent aider à se forger son propre point de vue.

- Transfert au 01/01/05 : les présidents des CG seront les seuls pilotes du FSL
- Catégories de bénéficiaires élargies, nouvelles formes d'aides et conditions d'octroi...
- **Elargissement des missions FSL** : aide aux dépenses de gestion des assoc qui sous-louent ou louent à des personnes défavorisées. Se substitue à l'aide à la médiation locative (AML)
- **Elargissement...** : paiement des factures eau, énergie et téléphone. Corrélativement, donc suppression des fonds spécifiques.

La FAPIL demande l'annulation de la circulaire sur le transfert des FSL

- Contesté que l'élargissement des missions FSL permette la substitution à l'AML. Engage une action en annulation auprès du conseil d'Etat.
- Aide créée par l'art. 40 de la loi 29/07/98 qui n'a pas été abrogé. Cette loi faisait de la lutte contre les exclusions « un impératif national » et la Fédération estime que si l'AML est décentralisée, l'Etat n'assumera plus son rôle de garant de l'équité sur le territoire.
- Circulaire sur www.fapil.net

Les commissions d'attribution épinglées par la CLCV



voilà, il y avait déjà eu des alertes ; c'est une confirmation de plus, si l'on ose dire, d'une situation anormale.

- Enquête de la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV). Réalisée en 2004 auprès de 74 organismes HLM dans 42 départements
- **Dans 65 % des commissions, « les membres ont un nombre de demandes et de logements à attribuer identiques ! »** . Les HLM font donc trier les dossiers avant, ce qui est illégal
- **38 % des administrateurs** représentant les locataires sont intervenus pour s'opposer : nb insuffisant de dossiers présentés, dépassement des plafonds de ressources, passe-droits, refus des maires d'accepter certaines familles, non-respect de l'ancienneté d'une demande, etc.

[Retour Sommaire Général](#)

santé

Le sida progresse en France, avec 6 000 nouveaux séropositifs en 2003

Plan de lutte 2005/2008 - Réactions

(Le Monde-29/11/04) Réf. : 1349 -nov.04- 23- LM
(ASH- 03/12/04) Réf. : 1349 - déc. 04 - 23- ASH



Un point comme chaque année fin novembre. A lire attentivement, même si l'essentiel est tristement résumé dans le titre de l'article.

- Etude de l'Institut de veille sanitaire (InVS)
- Niveau élevé de nouvelles contaminations chez les homosexuels (22 %) et les femmes originaires d'Afrique subsaharienne (51 %).
- 97 000 personnes vivent avec le VIH
- Nouveau dispositif de surveillance mis en place en 2003 : notification obligatoire des diagnostics d'infection
- Parmi les nouveaux diagnostics, 43 % sont des femmes (29 % des cas de sida)
- Usage de drogue en cause dans 13 % des cas « mode de contamination très minoritaire »
- **La méconnaissance de l'infection est importante : dans 47 % des diagnostics de sida, les gens ignoraient leur séropositivité.**
- Expansion des infections sexuellement transmissibles.
- **Sida grande cause nationale 2005**
- **Plan 2005-2008** : prévention vers populations générale, atteinte et « prioritaire » (homosexuels, migrants, prostitués, handicapés...)
- **Appartements thérapeutiques** : en 2005, augmentation de 25 % (150 places sup.)
- **Solidarité** : lutte contre les discriminations
- **Budget** : les 64 millions de 2003 « maintenus pendant toute la durée du programme »
- **Communication** : TV, films, plaquettes, Internet...
- **Aides** : il faut « changer l'échelle dans la prévention »
- **Il faut des actions mieux ciblées**
- **Collectif national pour les droits des femmes** : « s'attaquer aux inégalités entre les sexes »
- **Médecins du Monde** : la réforme de l'AME retarde ou interrompt des traitements urgents
- **Act up Paris** : le forfait de 1 € par consultation est « une atteinte au principe de solidarité »

Le suivi et les conditions de remboursement de l'IVG médicamenteuse en ville

(ASH- 03/12/04) Réf. : 1358 - déc. 04 - 23- ASH



D'abord c'est la conclusion d'un mini-feuilleton. Et certaines dispositions ont paru suffisamment intéressantes pour être traitées.

- Circulaire DGS/DHOS/DSS/DREES 26/11/04
- Dans le cadre d'une convention entre un médecin de ville et un établissement de santé
- La prise de médicaments par la femme est effectuée en présence du médecin
- **La feuille de soins, ainsi que le décompte de remboursement seront aménagés de façon à préserver la confidentialité de l'IVG**
- Le prix limite du forfait (191.74 €) est « exclusif de tout dépassement d'honoraire ». **Remboursé par l'assurance maladie à hauteur de 70 %**

L'intersyndicale de la psychiatrie publique réclame un plan d'urgence

Enveloppe identifiée en 2005

(ASH-26/11&10-24/12/04) Réf. : 1346- déc.04-23-ASH



Nous faisons allusion à ce mouvement dans notre dernier numéro. Au moment où beaucoup d'entre vous pointent dans le public suivi des problèmes d'ordre psychiatrique il paraît bon que vous soyez au courant.

- Budgets en berne, démographie dans le rouge, augmentation des besoins
- Motion déposée au ministère de la santé le 18/11 demandant « un plan concerté d'urgence »

- « La pénurie est en œuvre et malheureusement ce n'est que son début » (Syndicat des psychiatres d'exercice public)
- **Fermeture de lits sans développement suffisant des alternatives à l'hospitalisation**
- **File active des patients suivis en ambulatoire augmente de 60 % entre 89 et 2000**
- **Demande** : identification d'un budget spécifique pour la psychiatrie, garantie d'un nombre minimal de lits et d'alternatives suffisantes à l'hospitalisation, augmentation du numerus clausus et amélioration statutaire et salariale
- **A noter** : « la circulaire budgétaire identifiera séparément un objectif de dépense pour la psychiatrie ». A suivre.
- **Après le double meurtre de l'hôpital de Pau** : le ministre de la santé annonce un « moratoire immédiat » sur la fermeture des lits en psy.
- **Les organisations**. Oui au moratoire si c'est une étape vers un changement de politique, « non si c'est une solution sécuritaire qui ne manquerait pas de ramener à des pratiques asilaires »
- **L'Intersyndicale maintient son mouvement.**

Les trois quarts des détenus souffrent de troubles psychiques

10 ans après la loi sur la santé pénitentiaire, le bilan demeure modeste

(Le Monde-08/12/04) Réf. : 1364 -déc.04- 23- LM
(ASH- 10/12/04) Réf. : 1364 - déc. 04 - 23- ASH



Un point de situations avec des informations intéressantes dans la 2^e partie. Sinon c'est récurrent ; l'avantage de donner des chiffres.

- 1^o étude épidémiologique sur la santé mentale des détenus : administration pénitentiaire / DGS
- **« 8 hommes détenus sur 10 et plus de 7 femmes sur 10 présentent au moins 1 trouble**

psychiatrique, la grande majorité en cumulant plusieurs »

- Troubles anxieux 55 % ; dépressifs 47 % ; dépendance substance illicite 38 %, ou alcool 30% et troubles psychotiques 24 %.
- A noter néanmoins que la méthode de l'étude aboutit souvent à des résultats plus élevés que l'observation clinique
- Avant l'incarcération plus du tiers des détenus avaient déjà consulté pour un motif d'ordre psychiatrique.
- La loi du 18/01/94 a confié la santé des détenus au secteur public hospitalier mais la situation n'est pas satisfaisante.
- Crédits alloués ont doublé et chaque prison est jumelée avec un hôpital (troubles somatiques)
- 26 établissements (40 % des détenus) disposent d'un service médico-psychologique régional
- Sida et hépatite diminuent, traitements de substitution (toxicos) augmentent
- **Mais l'état mental des détenus s'aggrave**
- **La précarisation des personnes incarcérées** nécessite énormément de soins. « La plupart n'ont jamais vu un médecin de leur vie ».
- **La surpopulation carcérale complique la situation, d'autant que le nb de soignant est attribué en fonction du nb de places théorique et non des effectifs réels.**
- Impératifs de santé et de sécurité continuent de se heurter : questions de l'urgence et du secret médical.
- A noter que seuls 156 détenus ont bénéficié d'une suspension de peine pour raisons médicales depuis 2002 alors que 120 personnes meurent en prison tous les ans (hors suicides)

[Retour Sommaire Général](#)

scolarité

30 élèves exclus pour cause de port de signes religieux ostensibles

(Le Monde-27/11/04) Réf. : 1348 -déc.04- 24- LM



Cela est donc très différent selon les régions. Un point dont on peut espérer qu'il ne devrait plus guère bouger aujourd'hui.

- 30 exclus et 11 en phase de dialogue devraient passer en conseil discipline d'ici fin décembre
- En tout le ministère table sur une quarantaine d'exclusions (4 sikhs et 36 jeunes filles voilées)
- Strasbourg la plus touchée avec 15 exclusions et 2 dialogues en cours
- 639 élèves recensées à la rentrée 2004 contre 1200/1500 à la rentrée 2003. « Plus de 90 % de ces cas ont été réglés par le dialogue »
- Versailles et Montpellier ont réussi à l'exclure aucun élève
- Le nombre d'élèves demandant une inscription dans le privé est très limité même si des jeunes filles décident de s'inscrire en Belgique (10/15)
- La déscolarisation serait également limitée : « cinq à six cas sur toute la France »
- Le nombre d'inscriptions au CNED n'aurait pas augmenté
- **Du côté des chefs d'établissements**, le discours est différent : il y aurait eu des « dérapages », des pressions pour « inscription prématurée » au CNED ou dans le privé
- **Durée de la phase de dialogue** : Varie d'1,5 à 3 mois. Critiqué par les chefs d'établissements
- Le ministère explique que des dossiers ont été revus pour éviter les risques de recours devant les tribunaux : allongement des délais.

[Retour Sommaire Général](#)

Redoublement : les études s'opposent aux pratiques des enseignants

(Le Monde-11/12/04) Réf. : 1401 -déc.04- 24- LM



Nous en avons déjà parlé. Nous insistons. Voilà.

- **Toutes les études sont formelles** : « au cours préparatoire, sauf circonstance exceptionnelle, le redoublement est contre-productif ». Inefficace de l'école primaire au collège »
- **Ne permet pas aux élèves de rattraper leur retard et touche surtout les catégories les plus défavorisées.**
- Dernière en date : celle de M. Troncin (CNRS)
- A l'issue de leur 2^e CP les élèves redoublants ont progressé mais principalement dans les tâches d'automatisation et pas dans celles de compréhension.
- Dans 90 cas sur 103 les performances des élèves faibles admis en CE1 étaient significativement meilleures que celles des redoublants
- Passer en classe supérieure stimule les élèves; les enseignants ne modifient pas leurs pratiques et le redoublant rencontre les mêmes difficultés ; le redoublement affecte enfants et familles
- Mais 50 % des élèves faibles admis en CE1 ont dû redoubler leur CE1 : « **il faut modifier en profondeur les pratiques d'intervention des enseignants auprès des élèves les plus faibles** »
- Les enseignants, faute de mieux, y restent pourtant attachés. « Les projets du ministre de l'éducation en matière de redoublement ne vont pas dans le sens des recherches »

La Finlande, en tête de la classe européenne, a banni son usage

- « **Dès qu'un enseignant remarque un pb chez un enfant, celui-ci se voit proposer des cours supplémentaires ou des activités particulières pour y remédier** » (avec parents aussi)

- On insiste sur la maîtrise de la langue pour les élèves d'origine étrangère qui ont plus de difficultés que les autres néanmoins

bon à savoir

BIBLIOGRAPHIE

ASH DU 26 NOVEMBRE

(ASH- 26/11/04) Réf. : 1376 - déc. 04 - 31- ASH



Accueillir les adolescents en grande difficulté. L'avenir d'une désillusion

A l'heure où l'on parle tant de la nécessité de référents stables etc. cet ouvrage nous a paru intéressant.

- Placement familial innovant pour les « difficiles, incasables », etc. dans le Nord
- Adolescent confié au service d'accueil, mais avec des familles pouvant servir de lieu relais. Il peut y avoir des changements d'une famille à l'autre, mais en gardant les mêmes référents.
- **Claude Bynau – Ed. érès – 18 €**

Conduire et évaluer les politiques sociales territorialisées

- Nombreux exemples, outils méthodologiques pour une « **expertise engagée** »
- Guy Cauquil et les consultants du cabinet CIRESES – Ed. Dunod – 29 €

Animer des groupes de paroles de parents. Silence... On parle !

- Psychologue et sociologue qui a étudié le fonctionnement de groupes pendant 3 ans
- Espaces de réflexion et d'émancipation pour les femmes, mais difficile de savoir quel peut être leur impact au sein de la famille (pères absents)
- Catherine Sellenet – Ed. L'Harmattan – 20.50 €

ASH DU 1^o JANVIER 2005

(ASH- 01/01/05) Réf. : 1400 - déc. 04 - 31- ASH



Eduquer sans punir. Une anthropologie de l'adolescence à risques

Franchement ça nous a plu. Apparemment sous-tendu par une réflexion très rigoureuse. Cela tranche tellement du discours ambiant que... ça donne envie d'aller y voir de plus près. Comme nous aimons à le dire, lorsque cela ne marche pas, il est bon parfois de changer d'angle de vue.

- Vis-à-vis de l'adolescent difficile, le 1^o réflexe est de « reconditionner au respect et à la soumission » ; pédagogie « destinée à inhiber les comportements dérangeants »
- A Bruxelles, l'équipe du Tamaris pratique différemment : **centre d'hébergement pour ados en grande difficulté placés par l'autorité**

judiciaire. Depuis 10 ans la règle d'or y est le « **non-renvoi** », et donc l'absence de punition.

- **Mettre davantage l'accent sur la personnalité que sur le comportement : intérêt d'assurer une « sécurité relationnelle »**
- **Roland Coenen – Ed. érès – 20 €**

La question interculturelle dans le travail social. Repères et perspectives

- Pour dépasser les malentendus connaître sa propre culture et celle de l'autre
- Au niveau des mots, des gestes, assez facile
- Quand on passe aux valeurs, plus compliqué
- « Jusqu'où tolérer la différence ? »
- **Il faudrait une formation à l'interculturel**
- **Gilles Verbunt – Ed. La Découverte – 18 €**

Educateur technique spécialisé – Formation, diplôme, carrière

- Inconnu du public, et méconnu dans le secteur
- Description
- **T. Bragani / A. Mathieu-Fritz – Editions ASH – 15.5 €**

Qu'est-ce qu'une société ethnique ? Ethnicité et racisme dans les sociétés européennes d'immigration

On parle beaucoup de cette question. A vous de voir, de feuilleter peut-être...

- La dimension ethnique des rapports sociaux : indispensable pour comprendre les questions de solidarités et des antagonismes des sociétés européennes
- Cette notion de « société ethnique » comme on a pu parler de « société de classes »
- **Albert Bastenier – Ed. PUF, coll. « Sociologie d'aujourd'hui » - 28 €**

Guide du secteur social et médico-social. Professions, institutions, concepts

Peut être utile

- De A à V, définition, historique de la notion, institutions ou profession
- Plus mention des principaux textes administratifs et juridiques et pistes biblio.
- **Marcel Jaeger – Ed. Dunod – 29 €**

Réformer l'action publique – La politique de la ville et les banlieues

- Rôle des différents acteurs
- **Jacques de Maillard – Ed. L.G.D.J. – 22 €**

[Retour Sommaire Général](#)

brèves



Il y a eu le sapin jugé religieux, vous l'avez tous entendu, vous lirez ici l'histoire de femmes voilées à qui l'on interdit l'entrée d'une salle publique. Et dans la même foulée l'opinion des Français sur la discrimination positive et la dernière radiographie de l'islam de France par les RG ; juxtapositions intéressantes. Et puis beaucoup d'autres choses : violence dans les stades, amorce d'un

dispositif, logement décent, critères et jurisprudence. Et encore d'autres... allez-y, travailleurs sociaux et simples citoyens, vous êtes concernés.

LE MONDE

(Le Monde) Réf. : 1347 -déc.04- 32- LM

Un guide méthodologique pour lutter contre les violences dans les stades (23/12)

- Rencontre le 21/12 : ministre de la justice, procureur de la République et responsables de clubs de football (grandes villes)
- Ce guide doit aider les parquets à mieux poursuivre les auteurs de violence.
- Ne plus laisser une infraction sans réponse : les classements sans suite « doivent par principe être proscrits » sur ce point
- **« Indispensable que l'interdiction de stade soit assortie d'une obligation de pointage ans une gendarmerie ou au commissariat à l'heure des matches »**
- Des décrets sont en préparation (autorisation de fouille par les stadiers, communication aux clubs et fédérations des noms des interdits de stade).

La préfecture du 93 interdit à des femmes voilées l'accès à son salon d'honneur

- A l'occasion d'une cérémonie (non obligatoire) de remise de décrets de naturalisation : « nécessité du respect du principe de neutralité »
- La loi sur les signes ostensibles ne porte que sur l'école.
- ministère de l'intérieur : « lorsque des personnes veulent porter atteinte au bon déroulement d'une cérémonie par un comportement contraire aux valeurs de la république [le Préfet] peut en tirer les conséquences »

- MRAP : **« pratique discriminatoire (...) détourne de manière raciste la loi sur les signes religieux »**

Sondage : la discrimination positive (08/12)

- **48 % des Français affirme en approuver le principe (CSA)**
- 41 % s'y opposent, l'estimant « en contradiction avec les principes républicains »

L'islam de France majoritairement modéré, selon un rapport des RG (09/12)

- Le salafisme influencerait seulement 42 lieux de culte, soit 2.4 % du total et 6370 fidèles, surtout à Paris et Lyon
- Environ 40 % des lieux de culte ne seraient affiliés à aucune des grande fédérations représentées au CFCM

L'interdit de l'inceste bientôt inscrit dans le code pénal (29/11)

- Faire en sorte que l'on ne puisse pas « présumer du consentement de la victime » (moins 15 ans), alors qu'aujourd'hui il faut toujours faire « préciser qu'il n'y a pas eu consentement »
- Salué par l'Assoc. des victimes de l'inceste ; mais l'Union syndicale des magistrats y voit un « affichage destiné à satisfaire les revendications de certains lobbies de victimes » et s'inquiète de « l'aggravation perpétuelle de la répression en matière d'infractions sexuelles et de la remise en cause permanente des définitions du droit pénal »

Les étudiants, moins portés sur le tabac, consomment plus de cannabis (25/11)

- Enquête de la Mutuelle des Etudiants (par tel)
- 21.1 % des étudiants interrogés déclarent au moins 1 cigarette par jour (10.3 points de moins qu'en 2001)

- Similitudes entre comportements masculins et féminins ; la moitié des fumeurs réguliers ont commencé en fac.
- 32 % déclarent avoir consommé du cannabis en 2004 (contre 22 % en 2001)
- La mutuelle estime qu'un tiers des consommateurs sont des fumeurs réguliers.

L'Etat lance la réforme de son organisation départementale (10/12)

- **2005** : dans la foulée de la décentralisation acte II réforme de l'administration départementale. Circulaire adressée aux préfets le 16/11
- **Devra être adaptée à chaque département dans le but d'accroître l'efficacité, de rendre l'organisation plus claire pour l'utilisateur, et de recentrer les fonctionnaires sur les missions au service des usagers**
- Une partie des compétences départementales sont transférées aux Régions (« doublons »)
- Le Premier ministre appelle les préfets à envisager « s'ils le jugent utile » des fusions (DDE / DDAF ou DDASS / DDTEFP par ex) et adapter l'organisation des sous-préfectures
- Projets à élaborer au 31/03/05

Les Restos du cœur lancent leur 20^e campagne d'hiver pour les plus démunis (07/12)

- **Démarrage au 6/12 : 1 900 sites pour 66 millions de repas chauds (43 000 bénévoles)**
- Rappel : 1 personne sur 10 sous le seuil de pauvreté (normes Europe) et 3 millions sans logis ou mal logées (Fondation Abbé Pierre)
- En 2003-2004, 10 % d'augmentation des demandes dans les centres de distribution alimentaire des Restos (même augmentation du RMI dans le même temps...).
- En 1985, c'était 8 millions de repas.

[Retour Sommaire Général](#)

ASH DU 26 NOVEMBRE

(ASH- 26/11/04) Réf. : 1374 - déc. 04 - 32- ASH

Développement des services d'aide à la personne : M. Borloo signe une convention

- Convention signée le 22/11 : certaines représentants du secteur et ministère de la cohésion sociale
- Le ministre présentera courant janvier un plan de développement de ce services : « au minimum 500 000 emplois d'ici à 3 ans »

ASH DU 10 DECEMBRE

(ASH- 10/12/04) Réf. : 1363 - déc. 04 - 32- ASH

Qu'est-ce qu'un logement décent ?

- La direction générale de l'urbanisme vient d'éditer un « **guide d'évaluation** » : permettre à chacun de vérifier la décence d'un logement, indiquer démarches et recours possibles
- www.logement.gouv.fr

Rapport sur le logement des personnes défavorisées

- Bilan des dispositifs et lutte contre les exclusions 1999/2002
- www.logement.gouv.fr

Pistes pour l'amélioration du PACS

- Conclusions du groupe de travail mis en place par le ministre de la Justice
- « N'a pas vocation à devenir un « mariage bis »
- Préconise une meilleure information
- Enregistrement au greffe mais mentionné sur l'acte de naissance, sans faire apparaître identité ni sexe du partenaire
- Ouvert aux personnes majeures sous tutelle ou curatelle, et aux personnes incarcérées
- Possibilité d'opter pour un régime d'indivision

- Ouverture du droit à pension de réversion (si PACS depuis 2 ans)
- www.justice.gouv.fr

Certificats de nationalité française

- Parfois très difficiles à obtenir par les personnes nées à l'étranger ou leurs descendants : sert à prouver la nationalité
- La chancellerie appelle à admettre comme « **suffisantes** » l'appartenance à la fonction publique, l'accomplissement des obligations militaires, l'existence d'un mandat électif . En cas exceptionnel, la seule production d'une CNI en cours de validité

EN : Nombre de dispositifs-relais

- **1999 / 2000 : 180**
- **2002 / 2003 : 286**
- Les élèves retournent de plus en plus fréquemment au collège à la sortie (69 %)
- www.education.gouv.fr

Décentralisation des formations sociales

- L'Aforts s'inquiète des projets de décret
- Absence d'exigence de niveau de qualification universitaire : risque de déqualification des formateurs ?
- Absence de modalité de transfert des bourses : rien de prévu pour éviter une rupture de droits
- Silence sur les articulations gouvernement / régions : quel rôle pour les DRASS ?

[Retour Sommaire Général](#)

ASH DU 17 DECEMBRE

(ASH- 17/12/04) Réf. : 1396 - déc. 04 - 32- ASH

Enfin une réforme des tutelles à l'horizon 2005 ? Réactions

- Le ministre de la justice l'annonce

- « **Réserver les mesures de protection juridique à ceux qui en ont besoin [et non pas] utiliser le dispositif de protection pour tenter de résoudre les problèmes sociaux** »
- Mesure prononcée pour une durée déterminée (pas plus de 5 ans), à renouveler après examen de la situation à nouveau
- **Instaurer le métier de mandataire de protection juridique des majeurs**
- Assocs sceptiques : il y a eu beaucoup d'annonces . Demandent calendrier, engagement financier de l'Etat et création d'un diplôme pour ce métier de mandataire

Une étude européenne centrée sur les discriminations dont sont victimes Roms et Tsiganes

- **Inadéquation de la réponse politique**
- France montrée du doigt pour l'enseignement, les formalités administratives, l'absence de sites adéquats et l'aide sociale
- Un « **Forum des Roms et des gens du voyage** » a été inauguré le 15/12 au Conseil de l'Europe : donner une voix à la communauté. Elections en 01 et 02-2005 pour désigner 75 membres

ASH DU 24 DECEMBRE

(ASH- 10/12/04) Réf. : 1391 - déc. 04 - 32- ASH

Les dispositions de la loi Perben II entrant en vigueur au 01/01/05 : un décret-balai

- **Décret 2004-1364 du 13/12/04, JO du 15/12/04**
- La nouvelle architecture des juridictions de l'application des peines
- Les dispositions applicables aux mineurs
- Rôle des services PJJ

La CNCNDH appelle à une amélioration du traitement des mineurs en prison

- « Etude et propositions sur les mineurs en milieu carcéral »
- Absence « d'étanchéité » entre les quartiers mineurs et les autres
- OK pour la création d'établissements spécialisés mais ne pas accroître le nb de places pour mineurs en détention
- Demande une formation plus adéquate du personnel de surveillance et un entretien avec un psychiatre dès l'arrivée
- « Le traitement réservé aux mineurs détenus doit coïncider avec leurs besoins éducatifs et sociaux »
- Il faut augmenter les effectifs des SPIP
- www.commission-droits-homme.fr

Pour la Cour de cassation, un propriétaire ne peut louer qu'un logement alimenté en eau courante

- A l'origine un « système D » permettait l'approvisionnement. Quand ce ne fut plus possible la locataire a demandé l'installation.
- Déboutée parce qu'appartement loi de 1948.
- La Cour de cassation estime que cet argument viole la loi SRU : impose aux bailleurs de ne louer comme habitation principale que des logements décents (donc avec point d'eau).
- « L'obligation de délivrer un logement décent (...) relève d'un objectif à valeur constitutionnelle ».

ASH DU 1^{er} JANVIER 2005

(ASH- 01/01/05) Réf. : 1399 - déc. 04 - 32- ASH

Un accord-cadre pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice

- Signé pour 3 ans : ANPE / AFPA / DGEFP / Ad. Pénitentiaire. Protocoles au niveau régional

- Meilleure articulation entre les actions menées en faveur de ce public, milieux fermés et ouverts
- Mettre les ressources du service public au service de l'administration pénitentiaire

La mise en place de la commission consultative sur l'évaluation des charges « nouvelle formule »

- Décret n°004-1416 du 23/12/04, JO du 29/12/04
- « Afin que toute garantie soit donnée aux collectivités sur la loyauté des transferts et de leurs compensations »
- Consultée sur les modalités d'évaluation des accroissements / diminutions de charges résultant des transferts, chargée d'établir un bilan de l'évolution de ces charges et de donner un avis sur le montant des dépenses résultant de ces évolutions pour chaque collectivité

[Retour Sommaire Général](#)

coup de cœur

L'hébergement hivernal des SDF : une urgence rituelle

(ASH- 17/12/04) Réf. : 1395 - déc. 04 - 33- ASH



Sinistre ce coup de cœur ? D'une certaine façon, mais la façon d'un miroir. Ou comme Noël, le mythe tant

célébré et oublié autant de fois ? La réflexion nous a plu, sa véhémence aussi. Il est sain parfois d'être secoué. Qui est vraiment à l'abri avec sa bonne conscience ? Le pacte social échoue : qui rendons-nous responsables de l'échec ? Oui cette réflexion-là est intéressante.

- Avec le froid revient cette question. La mobilisation « s'impose comme une cause nationale » envers « l'exclu des exclus ».
- « Mais de quelle urgence s'agit-il ? »
- Le SDF suscite un sentiment ambivalent entre compassion et rejet de celui qui en « échouant à gagner sa vie » menace la cohésion sociale
- On les a maltraités : jusqu'en 1992, ils ne pouvaient aller et venir dans les rues, ni solliciter de l'argent.
- Il y a eu une évolution : aujourd'hui reconnues comme victimes sociales. SAMU social etc.
- Mais l'hébergement fixe n'est toujours pas un droit garanti. Majorité des demandes insatisfaites, et dispositifs d'assistance aboutissant eux-mêmes à la précarisation.
- Quelque chose est là de la « culpabilité symbolique des SDF ». Quand il fait trop froid « nous allégeons tacitement la punition sociale ». Fixer un seuil minimum de souffrance c'est tolérer un groupe « hors la loi »
- « La mort d'un SDF dans la rue l'hivers est intolérable alors qu'au printemps elle passe inaperçue (...) Le drame consiste moins à déplorer la perte d'un être humain que d'échouer dans notre volonté collective et circonstancielle d'éviter de tels phénomènes »
- Moins centré sur les besoins d'un groupe en grande souffrance que sur ceux d'une collectivité peinant à supporter une frange d'elle-même qui (...) menace fantasmatiquement la cohésion de la majorité »
- « Il est temps d'accepter nos SDF »